

PAROLES D'EXPERTS

N°85

LE MAGAZINE DES EXPERTS-COMPTABLES DE RHÔNE-ALPES

PORTRAIT

Jean-Claude Lavorel,
insatiable entrepreneur



Prévention des risques
professionnels :

**LES EXPERTS-COMPTABLES
EN PREMIÈRE LIGNE**

ACTU

Les résultats de
l'enquête sur
le prélèvement
à la source

L'iaelyon forme vos actuels
et futurs collaborateurs aux
métiers de l'expertise comptable,
de l'audit et du conseil
#iaelyonFacts

think
large

L'Expertise-Comptable et l'Audit à l'iaelyon

Le CLEA de l'iaelyon est le **1^{er} centre universitaire régional de préparation à l'expertise-comptable et l'audit** avec plus de 800 étudiants dans cette filière.

En collaboration avec l'**Ordre des Experts-Comptables** et la **Compagnie des Commissaires aux Comptes**, l'iaelyon propose une offre de formation de **Bac+1 à Bac+5** aux métiers du chiffre.

FORMATIONS

Licences

Préparation au DCG - Formation initiale ou alternance, Licence 3 Comptabilité Contrôle Audit (CCA), Licence Professionnelle Gestion des Systèmes d'Information de la Paie

MASTERS

Préparation au DSCG - Formation initiale ou alternance, Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA), Master Audit Financier, Master Ingénierie Financière et Transaction (IFT)

FORMATION CONTINUE

en partenariat avec 

Certificat pass Conseil gestion TPE-PME, Certificat Finance transaction, Certificat Responsable paie



Faites pousser vos jeunes talents en **expertise-comptable et audit**

Versez votre **taxe d'apprentissage** au CLEA - iaelyon !

Reportez les informations suivantes sur votre déclaration :

- ✓ **iaelyon** Université Jean Moulin - Centre CLEA
- ✓ Code UAI : **069 22 03V**
- ✓ Montant affecté à la **Catégorie B** hors-quota / barème

VOTRE CONTACT :
Pôle relations entreprises & partenariats
iae-pep@univ-lyon3.fr



ÉDITO
PAR DAMIEN DREUX

UNE MANDATURE PROLONGÉE

Cette mandature était prévue initialement pour une durée de 2 ans, afin d'être en conformité avec la création des nouvelles régions administratives et, en ce qui nous concerne, avec la région Auvergne Rhône-Alpes. En l'absence du décret modifiant nos textes, notre mandat se prolonge d'un an en 2019.

Le bilan 2018 de notre Conseil Régional de l'Ordre, présenté page 4, démontre le dynamisme de nos 30 élus et des collaborateurs sur ces deux années. Les nouveautés régionales ont été importantes et nous sommes particulièrement fiers du lancement de l'Académie de la profession. Suite à ma réélection comme Président, vous pourrez compter sur ma passion et mes convictions pour continuer à représenter les experts-comptables de notre région et défendre les intérêts de la profession avec l'ensemble du Conseil Régional de l'Ordre, une année supplémentaire. Nous poursuivrons nos actions et préparerons le rapprochement avec le Conseil Régional de l'Ordre d'Auvergne.

Je souhaite vivement que les élections prévues fin 2019 aient bien lieu et ne soient pas une fois encore décalées pour cause de processus législatif. **En effet, notre profession est confrontée à des évolutions législatives et technologiques majeures. Il est donc indispensable qu'un débat démocratique s'instaure pour confronter les visions à moyen terme.**

Le développement de la communication sur la profession d'expert-comptable et notamment d'expert-Conseil est à l'heure actuelle particulièrement importante. Une grande campagne nationale a débuté en novembre 2018. Nous avons, au niveau régional, développé et accru les opérations tout au long de l'année 2018 avec les médias territoriaux, notamment sur l'évolution économique grâce à image PME, mais aussi sur le PAS, la loi PACTE et nos missions de conseils.

Il devient urgent que notre profession investisse massivement dans un outil numérique de collecte des données (data). L'attente des professionnels indépendants est grande et la bonne gestion historique de nos institutions nous donne les moyens financiers d'investir, au niveau national. En effet, les offres multiples plus ou moins abouties se développent et la mise en œuvre d'une véritable stratégie numérique seule est très difficile pour la très grande majorité.

Notre profession ne doit pas rater cette occasion unique de rester maître des données comptables et doit s'engager vers une véritable indépendance numérique, pour rester au centre des flux et maîtriser l'information.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année. ♦

SOMMAIRE

p. 20 À LA UNE DE L'ACTU
> L'interview de **Rodolphe Pasquier-Desvignes**, Directeur du réseau Entreprendre Rhône



L'ACTU DE LA PROFESSION

- P. 4 >** Bilan des actions de l'Ordre en 2018
- P. 5 >** Enquête sur le prélèvement à la source
- P. 6 >** Image PME – Baromètre au 3^e trimestre 2018
- P. 8 >** L'Ordre Rhône-Alpes partenaire des Victoires de l'Innovation
- P. 9 >** Partenariat signé avec Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes
- P. 10 >** Les experts-comptables au service du monde associatif
- P. 11 >** Projet Loi de Finances 2019 – Actualité de la Cavac
- P. 12 >** Les réunions Loi de Finances et Vœux de l'Ordre en départements
- P. 13 >** Condamnations et Tableau de l'Ordre
- P. 14 >** L'IFI, un impôt plus complexe que l'ISF
- P. 16 >** La participation de l'Ordre Régional aux Forums CCI

L'ACCÈS A LA PROFESSION

- P. 18 >** Journée Innov'Epa à l'Ordre Rhône-Alpes
> Stud'Expert et Teen'Expert
- P. 19 >** Journée Départ, l'ultime étape avant le DEC
> L'ANECs international

DOSSIER

P. 22 > PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : LES EXPERTS-COMPTABLES EN PREMIÈRE LIGNE

LES BONNES PRATIQUES

- P. 28 >** La transition numérique : Expertpass et Comptexpert
- p. 29 >** Les nouvelles missions : Les missions de l'expert-comptable du secteur public

PORTRAIT

P. 30 > Jean-Claude Lavorel, insatiable entrepreneur

PASSION D'EXPERT

P. 32 > Eric Chaloin, marathonien

PLAISIRS ET DÉCOUVERTES

- P. 33 >** Auto : comparatif Hybrides
- P. 34 >** Restaurant Les 3 faisans à Saint-Savin (38)

Édité par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes.

51 rue Montgolfier, 69451 Lyon cedex 06. Tél. : 0472 60 26 26. Fax : 0478 62 23 35.

Directeur de la publication : Damien Dreux.

Directeur de la rédaction : Patrick Velay.

Maquette et édition déléguée : Rosebud SARL.

10 rue des Marronniers - CS 40215 - 69287 Lyon Cedex 02.

Tél. : 0825 12 57 25. Fax : 0472 44 92 04.

Photos de Une : Adobe Stock. Toutes les photos de ce numéro sont « Droits réservés »

Coordination générale : Marie Chastenet.

Rédacteurs journalistes : Bruno Crozat, Vincent Lonchamp, Valérie Maître-Latour, Cyril Michaud, François Sapy.

Maquette : hellohello-designeditorial.com

Relecture : Sylvie Mosser.

Numéro ISSN : 2266-2669.

Publicité : EC Rhône-Alpes. 0472 60 26 26.

Impression : Chirat (Saint-Just-la-Pendue).

BILAN DES ACTIONS

Votre Conseil Régional de l'Ordre en 2018

Après ces deux années de mandature, votre Conseil Régional de l'Ordre vous propose un bilan des actions 2018. Retrouvez dans ce tableau un récapitulatif des nouveautés et un point sur les actions qui ont été stabilisées.

Bilan des actions de l'Ordre Rhône-Alpes 2018 - Estimatif*

NOUVEAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS	STABILISATION DES ACTIONS
Déontologie / Répression de l'Exercice Illégal : - Nouveau record +9000 réponses écrites traitées - Nombre de conciliations et arbitrages : 34 au 15/11/18	Déontologie / Répression de l'Exercice Illégal : - Nombre de contrôles article 31 - Instructions de dossiers d'exercice illégal
Présence dans les médias : - Plus de 150 retombées à fin novembre 2018	Congrès Régional : - 630 professionnels présent à Lyon en juillet 2018
Contrôle Qualité : - 305 confrères contrôlés	
Attractivité : - Nuit Qui Compte Lyon et Grenoble : 1 000 participants soit +20 % vs 2017	Attractivité : - Stud'Expert Lyon et Grenoble
Nouveautés : - Réseau Happy Cab et concours Kiffe Ton Cab - Innov'EPA et kit de stage	
	Finance : - Cotisations qui font partie des moins chères de France - Budget à l'équilibre
Stage : - Nouveauté : opération Memento pour les candidats au DEC	Stage : - 113 formations organisées - Journées « Accueil » et « Départ » stagiaires
Nouveauté : - Bbusi et Chemins du Mécénat	
Formations : - Nouveauté : Académie de la Profession avec 8 sessions PASS Intégration et 2 sessions PASS conseil TPE/PME	
Conférences thématiques : - « Gestion du stress », CAVEC, « Femmes, faites-vous entendre ! »	Conférences thématiques : - Maintien des 5 à 7 en département (Qualité, RGPD, Numérique)
Conventions signées et actives : - CCI départementales, France Initiative, Action Logement...	

* Extraits du bilan des actions 2018. Vous retrouverez l'intégralité de nos actions dans le rapport d'activité 2018 qui sera présenté à notre Assemblée Générale en 2019.

ENQUÊTE SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

DAMIEN DREUX :
« LES EXPERTS-COMPTABLES SE SONT EMPARÉS
DU SUJET DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE »

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHÔNE-ALPES a envoyé en octobre dernier un questionnaire à l'ensemble de ses membres sur la mise en place du prélèvement à la source chez leurs clients. Preuve que la profession s'est emparée du sujet, il en ressort que plus de 80% des 162 répondants ont organisé une communication spécifique autour de cette mesure à destination de leurs clients (1), que ce soit sous la forme de réunions d'informations, d'une newsletter ou encore de fiches pratiques... Autre enseignement, 70% des cabinets ont procédé – ou ont prévu de procéder – à une facturation exceptionnelle (2) pour la mise en place du prélèvement à la source. « Cette mesure induit une surcharge ponctuelle de travail dans les cabinets, il est normal que cette prestation soit facturée aux clients », commente Damien Dreux, Président de l'Ordre Rhône-Alpes. Cette

surfacturation exceptionnelle reste, cependant, mesurée puisqu'elle n'exède pas 2% du pourcentage de chiffre d'affaires des cabinets. Pour les 29% de cabinets ayant procédé à une augmentation du prix mensuel du traitement des fiches de paie de leur clients, celle-ci est contenue - dans la grande majorité des cas - à 2 euros maximum par bulletin de salaire (3). Enfin, les retours sont jugés « bons » ou « plutôt satisfaisants » pour plus de 90% des experts-comptables ayant mis en place des tests. (4) « Nous remarquons donc que la phase de test d'adaptation des logiciels est satisfaisante d'un point de vue technique. Nous invitons cependant les professionnels qui relèveraient des anomalies ou difficultés à les faire remonter sur l'Observatoire que nous avons créé avec l'Ordre Marseille PACA (www.observatoireudpas.com) », déclare Damien Dreux. ♦

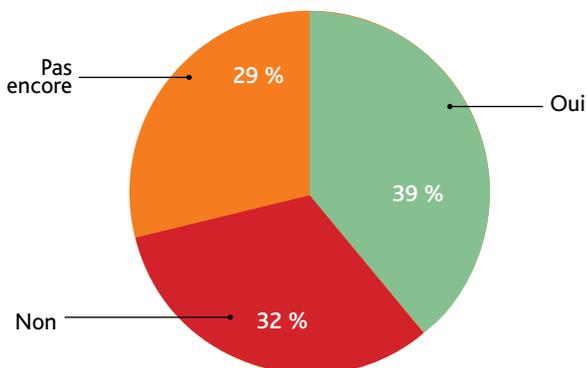
1 Avez-vous mis en place une communication spécifique à destination de vos clients ?

Plusieurs réponses possibles

	OUI	NON
Réunion / 5 à 7 / Petit-déjeuner	47	115
Newsletter	53	109
Supports spécifiques (fiche pratique...)	62	100
Aucune	30	132
Autre (contact direct par téléphone, mail, courrier)		

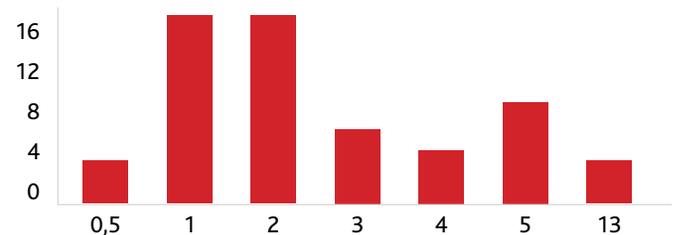
En nombre de réponses (sur 162 répondants)

2 Avez-vous ou allez-vous procéder à une facturation exceptionnelle ?



3 Augmentation des prix mensuels des bulletins de paie

Si vous avez procédé à une augmentation du prix mensuel des bulletins de paie de vos clients, combien en plus par bulletin de salaire ? (réponse chiffrée en euros)



4 Quels sont vos retours sur la phase test ?



BAROMÈTRE IMAGE PME 3^E TRIMESTRE 2018

HAUSSE DE L'ACTIVITÉ MAIS BAISSÉ CONSÉQUENTE DE L'INVESTISSEMENT

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, l'activité au 3^e trimestre 2018 a augmenté, à nombre de jours comparables, de 2,6 % par rapport au 3^e trimestre 2017 (indice à 102,6), hausse supérieure à la moyenne nationale (+1,8 %). Elle occupe de nouveau le 2^e rang du classement en terme d'évolution du chiffre d'affaires (CA) sur ce trimestre de croissance nationale qui s'effrite. La région confirme la bonne santé de l'ensemble de son territoire puisque tous les départements s'affichent en hausse pour le sixième trimestre consécutif.

En matière d'investissement, les entreprises locales affichent, comme au niveau national, un quatrième trimestre consécutif de baisse conséquente (-3,8 %). La région occupe la 11^e position du classement.

Les entreprises régionales ont, en moyenne sur les quatre derniers trimestres, réduit de 3,9 % les montants investis. Ce résultat est inférieur à la performance nationale (-3 %). ♦

La carte des départements
(en indice de CA)

+2,6%

pour l'Auvergne-
Rhône-Alpes

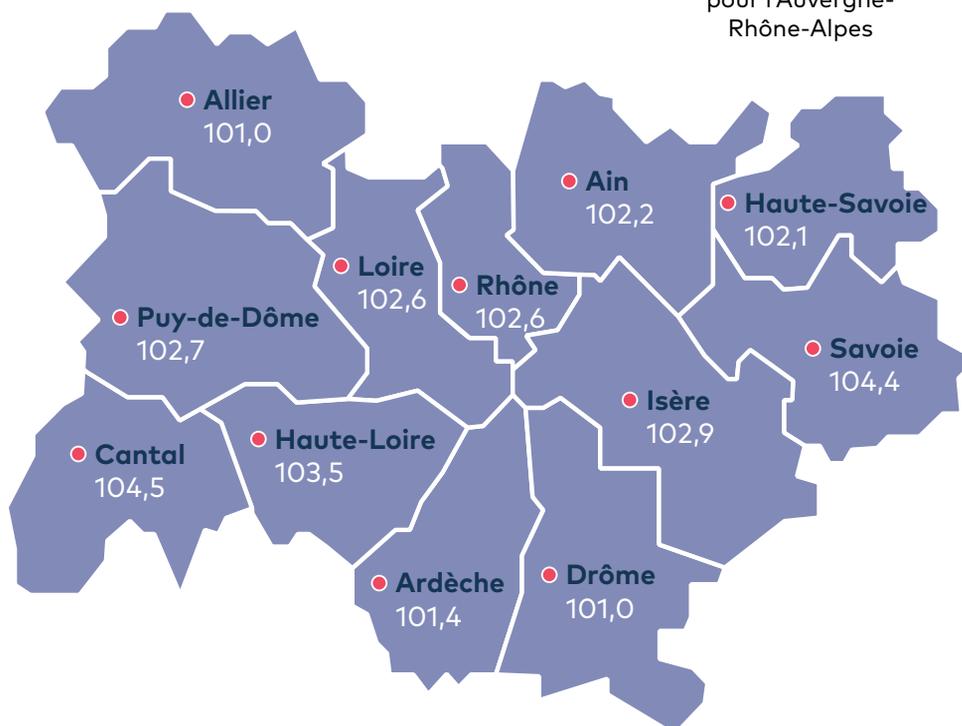


Image PME est issu de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues de la compilation des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA.

- Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 320 000 entreprises chaque trimestre au niveau national et d'environ 60 000 en région.

- Les entreprises de + de 50 millions de C.A. sont exclues.

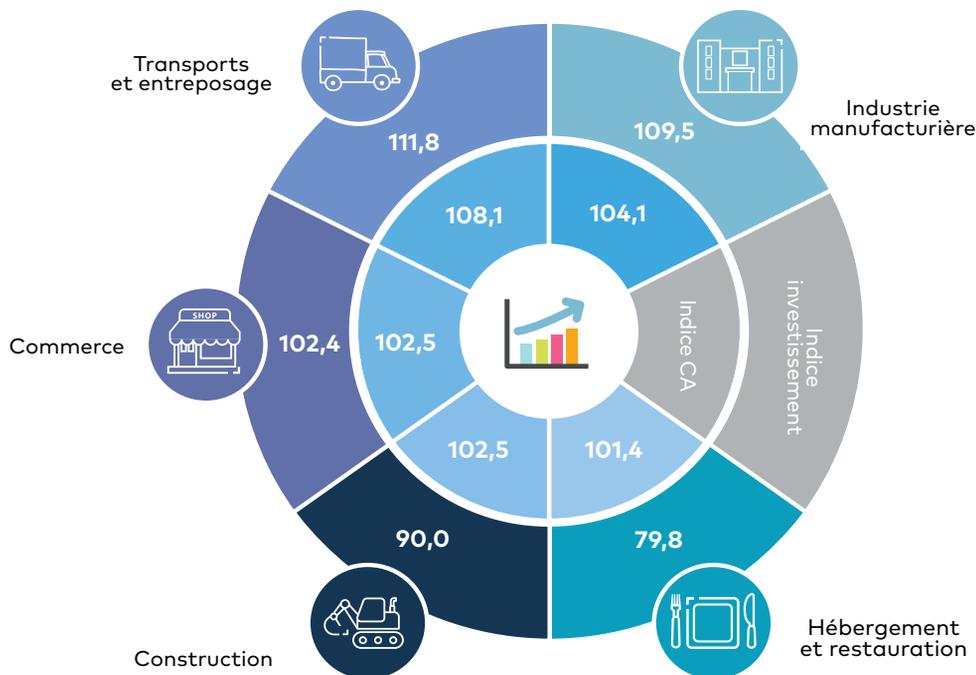
- Les données sont toujours présentées à périmètre constant d'entreprises, recalculé à chaque période ; les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente).

L'évolution de l'indice d'activité et d'investissement par secteur

- > Les TPE-PME du secteur transports et entreposage (+8,1 %) sont toujours les plus dynamiques et tirent, avec celles de l'industrie manufacturière (+4,1 %), la croissance régionale.
- > Les structures des secteurs du commerce et de la construction enregistrent une croissance de 2,5 %. Les structures de l'hébergement restauration (+1,4 %) sont les seules à afficher un résultat inférieur à la moyenne nationale de leur secteur d'activité.
- > En termes d'investissement, les TPE-PME régionales de trois des cinq secteurs ont accru leur effort, après la baisse générale du précédent trimestre. Une hausse significative dans le secteur des transports et de l'entreposage (+11,8 %), ainsi que dans celui de l'industrie manufacturière (+9,5 %), qui repart à la hausse. Pour les entreprises du commerce, l'augmentation est plus réduite (+2,4 %) mais elle succède à trois trimestres de baisse.
- > Pour les TPE-PME de la construction (-10 %) et de l'hébergement restauration (-20,2 %), les vanes de l'investissement restent fermées, comme depuis plusieurs trimestres. ♦

+8,1%

de hausse du CA pour les TPE-PME du secteur des transports et de l'entreposage.



Le site Image PME fait peau neuve



UNE INTERFACE PLUS MODERNE avec toujours plus d'informations à destination des experts-comptables. C'est ce que propose la nouvelle version du site imagepme.fr, qui présente et analyse les indices mensuels et trimestriels de l'activité et de l'investissement des TPE-PME françaises, par secteur et territoire, à partir des télédéclarations sociales et fiscales des experts-comptables. « *Ce nouveau site va nous permettre de servir de façon beaucoup plus fine les experts-comptables. Nous facilitons également la lecture des chiffres en mettant encore davantage en avant l'analyse de la conjoncture* », détaille Marc Malard, du Département des études au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Entre l'analyse des différents indices et données (mensuelles/trimestrielles et territoriales), l'actualité des Conseils de l'Ordre régionaux ainsi qu'une revue de presse, le site entend répondre aux besoins des experts-comptables pour l'accompagnement de leurs clients. C'est dans cet objectif que l'espace réservé à la profession a également été renforcé. « *Cette partie « privée » propose un niveau plus fin d'analyse, notamment en croisant les données de l'ensemble des secteurs d'activités avec le niveau départemental* », poursuit Marc Malard. Autre nouveauté : cet espace réservé aux experts-comptables est désormais accessible depuis l'application mobile Image PME. ♦

VICTOIRES DE L'INNOVATION

L'ORDRE RHÔNE-ALPES PARTENAIRE DE L'ÉVÉNEMENT

Coorganisée par le groupe Progrès et la Métropole de Lyon, l'édition 2018 des Victoires de l'innovation a eu lieu le 15 novembre dernier à l'Auditorium de Lyon. L'événement a été rythmé par quatre temps forts : un salon de start-up, des conférences, des pitches d'étudiants et une remise des trophées aux lauréats. Onze initiatives innovantes ont ainsi été récompensées dans plusieurs secteurs d'activité : économique, social, solidaire, technologique, scientifique et artistique. Partenaire de l'opération, l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes a été sollicité à deux reprises : comme sujet d'études pour les étudiants de l'Insec dans le cadre du projet global « smart city » et pour la remise du trophée coup de cœur du jury à Léonor Rey et sa plateforme Porosity.

Un sujet d'études proposé par l'Ordre sur l'optimisation des temps de déplacements

« **NOTRE GROUPE A TRAVAILLÉ DEUX MOIS, au moins 20 heures par semaine, sur la problématique de la perte de temps dans les déplacements, pour les experts-comptables qui sont de plus en plus sollicités en rendez-vous à l'extérieur,** explique Sarah Labalme, 20 ans, étudiante

en 3^e année du programme Bachelor Insec. Dans un premier temps, nous avons contacté des cabinets afin de bien comprendre leur mode de fonctionnement. Sachant que les jeunes collaborateurs n'étaient pas forcément motorisés, nous avons étudié plusieurs

solutions pour finalement privilégier celle de la création d'espaces de coworking. Pour une première mission au service d'une entreprise, ce fut une expérience stimulante qui nous a appris à travailler en équipe et en situation réelle. »

Damien Dreux et Léonor Rey



Léonor Rey



Le coup de cœur du jury décerné à Léonor Rey, fondatrice de la plateforme Porosity

POROSITY, OU COMMENT FLUIDIFIER LES CONTACTS entre arts et sciences dans une démarche de création, est une plateforme de rencontre mise en ligne officiellement en décembre 2018. Un outil avant tout destiné aux artistes qui souhaitent produire une œuvre nécessitant des compétences technologiques ou scientifiques. « *Mon objectif est de créer une communauté qui échange sur ses savoir-faire à l'échelle nationale voire internationale, et de structurer l'accès aux informations.* » La plateforme comprend plusieurs ru-

briques dont un moteur de recherche permettant aux artistes d'identifier leur interlocuteur, des appels à artistes sollicités par des scientifiques, etc. Léonor s'avoue surprise mais très heureuse d'avoir reçu ce prix : « *C'est une innovation plutôt sociétale et à but non lucratif mais cette récompense m'encourage à poursuivre. J'ai monté toute seule le projet Porosity. Un vrai travail de fourmi ! Ne serait-ce que pour répertorier les laboratoires et les initiatives scientifiques.* » ♦

ACTION LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Un Partenariat inédit signé avec l'Ordre Rhône-Alpes

Cet accord régional, le premier en France, signé le 22 octobre dernier, a pour objet de favoriser une synergie dans l'accompagnement des entreprises. Les explications de Carole Martin, Directrice du développement services et métiers d'Action Logement.

PAROLES D'EXPERTS : Pourquoi ce partenariat ?

CAROLE MARTIN : L'objectif est l'échange d'informations entre nos deux organisations afin de faire connaître aux entreprises, notamment aux PME, les aides à destination de leurs salariés. Ces dispositifs sont destinés à faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

PE : Quelles sont les actions envisagées ?

Les experts-comptables sont souvent sollicités pour s'occuper du

versement de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). À cette occasion, ils constituent un important relais d'informations sur les aides Action Logement auprès des entreprises et sur les projets des entreprises auprès d'Action Logement. Concrètement, des rencontres vont être organisées localement entre nos équipes et les experts-comptables. Cette meilleure connaissance mutuelle nous permettra de mettre en œuvre ce partenariat. ♦

Accord signé entre l'Ordre Rhône-Alpes et Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes



Contact Action Logement :
carole.martinbourget@actionlogement.fr



PLATEFORME FULL WEB IBIZA

La connectivité avant tout !

IBIZA Software

AVEC VOUS DEPUIS PLUS DE 10 ANS

Partenaire de la profession depuis plus de 10 ans, IBIZA intègre tous les modules nécessaires à la production comptable, fiscale et sociale du cabinet :

Comptabilité, Fiscalité, Publications natives et via API Microsoft Office, Présentation imagée des comptes, Immobilisations, Révision intégrée, Paie modélisée (légale et conventionnelle), Devis/facture, Box / GED, [Collaboratif client défini en toute autonomie.](#)

Chez IBIZA nous pensons que votre logiciel de production doit être ouvert pour collecter facilement les données et exploiter toute la valeur de la data qu'il contient dans des outils complémentaires.

Nous avons développé un Store qui référence une trentaine de logiciels partenaires que vous pouvez connecter vous-même à IBIZA en quelques clics seulement.

Notre objectif : vous donner la possibilité de co-construire en toute autonomie avec vos clients le système d'information le plus adapté pour eux, sans être dépendant d'un seul éditeur et sans avoir à subir la lourdeur technique d'un projet informatique.

[Connecter des logiciels devient simple et accessible :](#)

- > Liberté de choix
- > Activation en 1 clic
- > Communication automatique et instantanée par API

[Pour plus d'informations](#)

04 81 92 03 00 ou www.ibizasoftware.fr

SECTEUR DES ASSOCIATIONS

LES EXPERTS-COMPTABLES AU SERVICE DU MONDE ASSOCIATIF : 3^E ÉDITION

Le 8 novembre dernier, le Comité Secteur non marchand du Conseil Régional de l'Ordre a accueilli une soixantaine de dirigeants d'association dans le cadre de la rencontre « Les experts-comptables au service du monde associatif ». Trois thématiques ont été abordées : les bonnes pratiques pour sécuriser votre gouvernance ; prévenir et surmonter les difficultés financières de votre association ; se protéger de la cyber criminalité et les conséquences pratiques du RGPD pour les associations.

« Ces ateliers permettent de faire le point sur des sujets d'actualité comme le RGPD, de don-

ner de nombreuses informations pratiques et de répondre aux questions spécifiques », explique Sabine Schneck, membre du Comité. « Nous sommes 7. Les consœurs et les confrères qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenus. » La prochaine rencontre est fixée au mardi 5 février 2019 en fin d'après-midi, au siège de l'Ordre à Lyon, et s'adresse aux experts-comptables et commissaires aux comptes. « Nous aborderons les nouveautés liées à la Loi de Finances et la loi financement de la Sécurité sociale ainsi que la jurisprudence 2018 concernant les associations », précise Sabine Schneck. ♦

« LES CONSŒURS
ET LES CONFRÈRES
QUI SOUHAITERAIENT
NOUS REJOINDRE
AU SEIN DU COMITÉ
SECTEUR NON
MARCHAND SONT
LES BIENVENUS »

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La continuité de service au cœur des préoccupations d'AGEFOS PME

Promulguée début septembre, la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel modifie en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Pour faire le point, nous avons posé trois questions à Laurent Floquet, Directeur territorial d'AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes, le premier financeur paritaire privé de la formation professionnelle, qui rassemble 34 000 entreprises et couvre 300 000 salariés dans la région.



Laurent Floquet

PAROLES D'EXPERTS :
Comment analysez-vous cette réforme de la formation professionnelle ?

LAURENT FLOQUET : C'est une réforme de fond qui traduit une reprise en main par l'État du système de formation professionnelle et d'apprentissage, qu'il s'agisse de la gouvernance, des acteurs et des financeurs ou des dispositifs mobilisables pour former, conduire son projet et/ ou évoluer professionnellement. C'est un véritable changement de philosophie qui flèche les moyens de la formation en priorité vers les demandeurs d'emploi (participation au Plan d'Investissement Compétences et financement de l'alternance) mais également vers les salariés des entreprises de moins de 50 salariés (via des financements mutualisés).

Concrètement, qu'est-ce que cela implique pour AGEFOS PME ?

La réforme amène AGEFOS PME à inscrire son activité dans le cadre de l'un des 11 grands secteurs économiques proposés par les pouvoirs publics. Nous nous positionnons sur le secteur 10 qui concerne l'économie de proximité. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec nos 10 implantations et une centaine de collaborateurs au cœur des territoires, notre réseau est organisé depuis plusieurs années pour assurer un réel service de proximité. Cette mutation de 20 OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) en 11 OPCA (Opérateur de compétences) devrait aussi se traduire par un changement de nom d'AGEFOS PME.

La réforme transfère également la gestion du CPF (Compte personnel de formation) vers la Caisse des dépôts et consignations. Êtes-vous préparé à ce transfert ?

Le CPF sera monétisé dès 2019, les heures déjà acquises étant converties en euros et les droits acquis au titre de 2019 également crédités en euros sur les comptes des individus en 2020. Durant l'année 2019, les demandes de CPF des salariés continueront à être gérées et financées par les OPCA devenus OPCO, la gestion par la Caisse des dépôts et consignations devant prendre le relais en 2020. Durant cette période transitoire, nos équipes s'attacheront à maintenir la continuité de service aux bénéficiaires. ♦

PROJET LOI DE FINANCES

Une Loi de Finances 2019 de transition

POUR **PATRICK VELAY**, Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre, la Loi de Finances 2019 s'annonce comme un texte de transition, après des années marquées par de profonds changements. « Pour la première fois depuis longtemps, nous n'aurons pas de Loi de Finances rectificative concernant 2018, se félicite-t-il. Le rédacteur fiscal considère que le prélèvement à la source ou la "flat tax" sont des changements majeurs et qu'il convient de ne pas engager d'agitation fiscale supplémentaire. Cela va dans le sens de notre profession, qui réclame de la stabilité fiscale pour permettre à nos clients de mener des stratégies de long terme ».

Dans ce contexte, quatre points de vigilance restent toutefois à signaler. Le premier concerne le passage de 30% à 60% de l'acompte de crédit d'impôts, largement commenté, dans le cadre du prélèvement à la source. Le deuxième a trait à l'intégration fiscale, avec l'arrêt de la neutralisation concernant les subventions directes et les abandons de créance. La déduction des charges financières nettes, par ailleurs, est désormais plafonnée à 30% de l'EBITDA (ou 3 millions d'euros, dans la limite du montant le plus élevé), avec une suppression du mécanisme dit "de rabot". Enfin, il convient de noter



Patrick Velay

« POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LONGTEMPS, NOUS N'AURONS PAS DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE CONCERNANT 2018 »

l'assouplissement des obligations déclaratives dans le cadre du pacte Dutreil.

Dans ce contexte de stabilité, Patrick Velay prévient tout de même : « Nous espérons que le contexte politique ne conduira pas le législateur à remettre en cause des avancées telles que la "flat-tax" ». ♦

CAVEC

Réunion sur les principes du futur régime universel

LE 19 NOVEMBRE 2018, une soixantaine de confrères se sont retrouvés au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes pour assister à une réunion animée par Monsieur Jean-Claude Spitz, Président de la CAVEC, et portant sur les actions de l'organisme et la réforme des retraites.

Ce fut l'occasion de présenter la Caisse, son organisation, ses missions et ses offres, d'évoquer les principes du futur régime universel et d'échanger avec les participants sur certaines situations particulières. Ainsi, que vous soyez en début d'activité, TNS ou salarié, pour vivre une retraite active, faites les bons choix !

Vous pouvez retrouver les éléments d'information sur la nouvelle rubrique dédiée à la CAVEC, le partenaire retraite et prévoyance des experts-comptables et commissaires aux comptes, sur le site internet de l'Ordre, dans la partie privée : <http://www.rhonealpes.experts-comptables.fr/expert-comptable/tableau/cavec> ♦



Réunion au siège du Conseil régional de l'Ordre, avec Damien Dreux, Président de l'Ordre Rhône-Alpes, et Jean-Claude Spitz, Président de la CAVEC

EN DÉPARTEMENT

Présentations de la Loi de Finances et Cérémonies des vœux

Retrouvez toutes les dates des présentations de la Loi de Finances et des Cérémonies des Vœux en département.

RHÔNE :

📍 Cérémonie des Vœux de l'Ordre à destination des confrères : le **mercredi 16 janvier** à 12h dans les locaux de l'Ordre

📍 Présentation de la Loi de Finances aux décideurs et dirigeants d'entreprise du Rhône :

le **mercredi 16 janvier** à 18h à l'Hôtel de ville de Lyon

📍 Présentation interprofessionnelle de la Loi de Finances : le **mardi 29 janvier** à 16h à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon, suivie de la Cérémonie conjointe des Vœux à 18h

LOIRE SUD :

📍 Présentation de la Loi de Finances : le **mercredi 30 janvier** à 18h au Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne

AIN :

📍 Présentation de la Loi de Finances : le **jeudi 31 janvier** à 18h au Crédit Agricole Centre-Est à Bourg-en-Bresse

HAUTE-SAVOIE :

📍 Présentation de la Loi de Finances : le **jeudi 3 janvier** à 13h30 à l'Espace Cap Périaz à Seynod

SAVOIE :

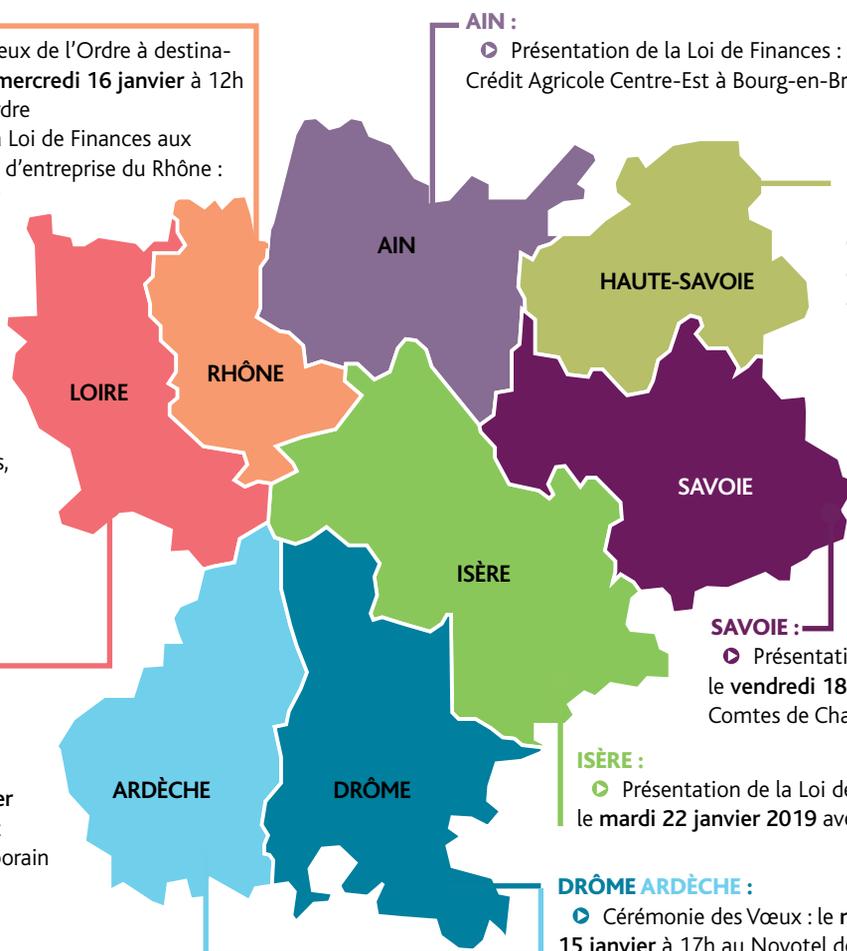
📍 Présentation de la Loi de Finances : le **vendredi 18 janvier** au Château des Comtes de Challes à Challes-les-Eaux

ISÈRE :

📍 Présentation de la Loi de Finances : le **mardi 22 janvier 2019** avec l'ADECA, à Grenoble

DRÔME ARDÈCHE :

📍 Cérémonie des Vœux : le **mardi 15 janvier** à 17h au Novotel de Valence



CHALLENGE NEIGE 2019

RENDEZ-VOUS POUR LA 14^{ème} ÉDITION !



Le **CHALLENGE NEIGE 2019** aura lieu du jeudi 21 mars au soir jusqu'au dimanche après-midi 24 mars à Megève et, comme chaque année, l'hôtel Le fer à cheval 5* sera privaté pour l'occasion.

Ces 3 jours vous réservent des moments exceptionnels de convivialité, de détente et d'épreuves sportives ! ♦

Plus d'informations sur : www.challengeneige.com

ou en contactant Pascale Ginestra : 04 72 52 32 07 - pginestra@sldevents.com

CONDAMNATIONS

■ **1/ Par Ordonnances du 13 août 2018**, le Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, statuant en état de référé. A ordonné à Madame Nicole Creusevaux, exerçant à 69007 Lyon - 1 rue Jacques Monod, de cesser immédiatement toutes prestations, activités ou missions de comptabilité relevant des activités visées par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, sous astreinte de 500 euros par jour de retard.

Au motif que l'exécution illégale de travaux comptables, constitue un trouble manifestement illicite, qu'il est légitime de faire cesser.

Dès lors que le seul fait de tenir la comptabilité par la passation d'écritures, conformément au plan comptable, suffit à caractériser l'exercice illégal de la profession d'Expert-Comptable, quand bien même est invoquée l'intervention a posteriori d'un Cabinet d'expertise comptable.

L'Ordonnance a en outre ordonné la publication de la décision et la condamnation de Madame Creusevaux à payer au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables une indemnité de 1500 euros outre les dépens.

■ **2/ Par Ordonnances du 16 juillet 2018**, le Président du Tribunal de Grande Instance d'Annecy, statuant en état de référé. A ordonné à Madame Martine Girod Roux épouse Vidonne, exerçant à Annecy - 2 route de la Salle, sous la dénomination commerciale SCAGID74, de cesser immédiate-

ment toutes prestations, activités ou missions de comptabilité relevant des activités visées par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, sous astreinte de 500 euros par jour de retard.

Au motif que l'exécution illégale de travaux comptables fut-ce de simple saisie de pièces comptables, constitue un trouble manifestement illicite.

La réalité de l'exercice illégal de la profession d'Expert-Comptable est reconnue par Madame Vidonne, ce qui justifie d'en ordonner la cessation immédiate.

L'Ordonnance a en outre ordonné la publication par extrait de la décision et la condamnation de Madame Vidonne à payer au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables une indemnité de 1500 euros outre les dépens.

■ **3/ Par Ordonnances du 5 novembre 2018**, le Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, statuant en état de référé. A ordonné à Monsieur Yves Barta, exerçant à Lyon 5, de cesser immédiatement toutes prestations, activités ou missions de comptabilité relevant des activités visées par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard.

L'Ordonnance a en outre ordonné la publication de la décision et la condamnation de Monsieur Yves Barta à payer au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables une indemnité de 1000 euros outre les dépens.

Tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes SESSION DU 18 OCTOBRE 2018

INSCRIPTIONS

Experts-Comptables indépendants

Adélie DEFFAUGT Saint-Pierre-en-Faucigny (74)
Bertrand DEPIERRE Archamps (74)
Johann GUILLET Lyon 8^e (69)
Guilaine LAGNIER Echirrolles (38)
Sophie LE DU Claix (38)
Mathieu LUCHETTA Lyon 5^e (69)
Laura MOLIERE Saint-Jean-de-Thurigneux (01)
Grégory NOUAILLE Valence (26)
Guillaume PIGNARD Saint-Pierre-en-Faucigny (74)
Christelle SEVILLA Lyon 8^e (69)
Ricardo VELOSO Lyon 7^e (69)

Experts-Comptables salariés

Elodie BOUFFETY Château-Gaillard (01)
Maël BOUQALLABA Villeurbanne (69)
Rodolphe FELISAZ Thonon (74)
Maxime FELIX Bourg (01)
RosaGNONLONFINHONGUE Saint-Etienne (42)
Raphaël KLEIN Sallanches (74)
Laura LAMBERT Davézieux (07)
Karine LICONNET Tarare (69)
Benjamin MALHERBE Lyon 3^e (69)
Loïc MERLEY Lyon 6^e (69)
Aurélien MEYNET Thonon (74)
Jamel OUHMICH Annecy (74)
François PICCON Lyon 4^e (69)
Marie ROUCHON Roanne (42)
Amandine TORELLI Meylan (38)
Lise TORNIER Taninges (74)
Peter VAN LUL Thiez (74)

Réinscriptions

Xavier GRAZ Lyon 6^e (69)
Stéphane MOISAN Pierrelatte (26)

Arrivées Région

Moez FENDRI Divonne-les-Bains (01)
Bertrand SIEFERT Seyssinet-Pariset (38)

Sociétés d'expertise comptable

A3CG Lyon 7^e (69)
AMAE Valence (26)
AUDIT CONSEIL VALENCE Valence (26)
C2P CONSEILS ET STRATEGIES
 Lapeyrouze-Mornay (26)
CAP IN PROD - CAP ECIA Lorient (26)
CHIFFRES SERVICES Dyonnax (01)
EVI Saint-Priest-en-Jarez (42)
EXPERTS & ENTREPRISES Lyon 6^e (69)
FINANCIELLE Claix (38)
FIN'CENTIV Lyon 4^e (69)
GO CONSEIL Lyon 7^e (69)
HERACLES CONSEIL Vaulx-en-Velin (69)
HIMERO COMPTALPES Grenoble (38)
HL ACCOUNTING Lyon 6^e (69)
HOLDING JMC Saint-Etienne (42)
JGE2C Lyon 8^e (69)
LMC EXPERT & CONSEIL Messimy (69)
MD CONSEILS Bourg-Saint-Maurice (73)
MTLC Lyon 5^e (69)
NALO Saint-Galmier (42)
NUMBERY Craponne (69)
PRAUGEY VIENNE Viennne (38)
RM CONSULTANTS GROUPE Valence (26)
S2G2 Sallanches (74)
SEBIXTANE Grenoble (38)
SOMGEC Saint-Jean-de-Thurigneux (01)
WAREINE ADVISOR Chasse-sur-Rhône (38)

Société de participation d'expertise comptable

ABC INVESTMENT, Lyon 7^e (69)

Arrivée Région

EXPANSEA Divonne-les-Bains (01)

Bureaux Secondaires de sociétés

CDBA VALENCE Le Cheylard (07)
COFAGEST CONSEILS NORD Tarare (69)
SEGECO Megève (74)
SEGECO Valence (26)

Bureaux Secondaires Personnes Physiques

Landry BARTHE Joyeuse (07)
Isabelle DEPAIX Lorient (26)
Nicolas DUPUIS Lorient (26)

SUSPENSIONS A LEUR DEMANDE

Experts-Comptables

Pierrick CORNUT Saint-Priest-en-Jarez (42)
Sophie HUGUES-WIRTZ Lyon 6^e (69)
Nawale RAQAI Lyon 3^e (69)

RADIATIONS A LEUR DEMANDE

Experts-Comptables

Fatiha AMAOUCH Saint-Clair-de-la-Tour (38)
Roland CARRIER Limas (69)
Jocelyn CASSAGNANDE Saint-Ismier (38)
François COHENDET Saint-Chamond (42)
 avec admission à l'honorariat
Christian DECHANT Villefranche (69)
Jean-Luc FORTEZ Lyon 7^e (69)
Thierry GENEVE Grenoble (38)
Paul GENOT St Etienne (42)
Rémi MARTIN Meythet (74)
Michel PELLET Lyon 5^e (69)
Jacques PINTO Meylan (38)
Robert ROCHAS Villeurbanne (69)
Jean SEGAUD Lyon 3^e (69)
 avec admission à l'honorariat
Bernard TRAPEAUX Boen-sur-Lignon (42)

Sociétés

AFA CONSEILS Saint-Clair-de-la-Tour (38)
CABINET DE PARISOT & ASSOCIES
 Villeurbanne (69)
PAUL GENOT AUDIT Saint-Etienne (42)
POLE EXPERTS DAUPHINE La Côte-Saint-André (38)
RM CONSULTANTS ASSOCIES Valence (26)
S3C-SOCIETE CALADOISE DE COMPTABILITE ET DE CONSEILS Limas (69)
SC AUDIT & CONSEIL Valence (26)
SEC CALVIER SIRANYAN Valence (26)

SOCIETE XAVIER MAISONNEUVE Tassin (69)
VALORIS OFFICE Lyon 7^e (69)

Bureaux secondaires de sociétés

ALTER CONSEIL Bellegarde (01)
ALTER CONSEIL Ferney-Voltaire (01)
CLGO CONSULTANTS La Fouillouse (42)
EXPERTS-COMPTABLES DU LITTORAL
 Salaise-sur-Sanne (38)
EXPERTS-COMPTABLES DU LITTORAL
 Viennne (38)
IN EXTENSO RHONE-ALPES Firminy (42)
SFC LOIRE Roanne (42)

Bureaux secondaires personnes physiques

Maryse BELLAGAMBA Joyeuse (07)
Benoît DE LA CELLE Lyon 2^e (69)
Jérôme SIROT Viennne (69)

RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Experts-Comptables

Maurice BONAZ Meylan (38)
Jean-François MARION Meylan (38)
Société d'expertise comptable
COMPTAGEX Lyon 7^e (69)

CHANGEMENTS DE RAISON SOCIALE

CEDRIC VONARB ET ASSOCIES qui devient
ORIGINAL Lyon 3^e (69)
EXPERTS & AUDITEURS qui devient
MAGNAT GROUPE Viennne (69)
JVM EXPERT & CONSULTANTS qui devient
SRG EXPERTISES ET CONSEILS Lyon 3^e (69)
NOVANCES DECHANT ET ASSOCIES
 qui devient **NOVANCES** Limas (69)
PT FRANCE qui devient **PARTNER**
TREUHAND FRANCE Lyon 3^e (69)
TEOREM LYON qui devient **TEOREM**
ARESPERT Lyon 9^e (69)



L'INTERPRO, C'EST TOUS LES JOURS

UNIVERSITÉ INTERPROFESSIONNELLE

IFI, un impôt plus complexe que son prédécesseur l'ISF

Lors de la dernière Université professionnelle qui s'est tenue le 19 septembre dernier à la Tour Incity de Lyon, il a beaucoup été question de l'IFI et des problèmes de calculs inhérents à ce nouvel impôt.

L'Université interprofessionnelle, qui a réuni experts-comptables, avocats et notaires, a été l'occasion pour les trois professions d'évoquer conjointement l'Impôt sur la fortune immobilière. L'IFI est venu remplacer l'ISF et, comme le fait remarquer Gilles Claus, Trésorier et Vice-Président délégué de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes, « cet impôt peut se révéler, pour certains contribuables disposant d'un gros patrimoine immobilier, plus onéreux que l'ISF. Il y a en effet toute une série de restrictions nouvelles concernant aussi bien le passif déductible que les cas d'exonération de l'immobilier à usage professionnel. Ces nouvelles dispositions peuvent aboutir en fait à un impôt plus élevé puisque le barème, lui, n'a pas changé. »

Problème de répartition

Me Séverine Girardon, notaire à Tarare, regrette pour sa part que le calcul de cet impôt ait complexifié les choses : « Il y a une modification de texte quant au traitement des biens démembrés. Le principe ancien, qui est conservé, est l'imposition de l'usufruitier sur la valeur en pleine propriété. » Néanmoins, la réforme conduit, dans certains cas, à répartir l'imposition à l'IFI entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Aussi, le notaire insiste sur la stratégie à adopter en amont préalablement à l'ouverture d'une succession. L'intérêt de l'anticipation successorale apparaît comme encore plus nécessaire. Car entre les deux parties, « les intérêts sont radicalement opposés », souligne Me Girardon.

Situation complexe pour les groupes de sociétés

Et la situation se complexifie encore quand il s'agit non plus de biens familiaux mais de biens immobiliers détenus par des groupes de sociétés. « C'est vrai que ces nouvelles règles sont assez piègeuses », reconnaît Gilles Claus. En principe, si un chef d'entreprise affecte un bien immobilier à usage professionnel, le bien est non soumis à taxation. Mais dans les



Gilles
Claus



Séverine
Girardon

groupes, les conditions liées à la structure juridique et à l'organisation opérationnelle ne sont pas faciles à comprendre pour les contribuables, voire même parfois pour des spécialistes ! »

Un constat que partage Me Séverine Girardon. « Dans les groupes de sociétés avec présence de holdings, l'IFI paraît extrêmement compliqué à mettre en œuvre. Les associés de la société d'exploitation ne sont pas forcément les mêmes dans la société civile immobilière qui détient l'immeuble affecté à l'exploitation. Dans ce cas, seuls certains associés de la SCI seront dispensés de taxation à l'IFI alors que les autres seront taxés », conclut Me Girardon. ♦

Des obligations déclaratives plus complexes

Réduction d'impôts en baisse pour les dons, plafonnement de l'IFI : cette Université interprofessionnelle a permis de balayer tous les sujets qui entourent l'Impôt sur la Fortune Immobilière, notamment les obligations déclaratives. « Les

nouvelles annexes à joindre à la déclaration sont très détaillées par rapport aux biens immobiliers, sensiblement plus qu'avant », constate Gilles Claus. « Pour nous, experts-comptables, il s'agit de déterminer les immeubles ou parts de sociétés immobilières

taxables ou non taxables, puis il faut évaluer les biens immobiliers et enfin les sociétés immobilières elles-mêmes avec en outre la prise en compte des nouvelles règles de déductibilité des passifs. Dans certains cas, ce sera un parcours du combattant ! »

TOUS LES TALENTS S'Y RETROUVENT



hubemploi.fr
Les experts-comptables
recrutent

STAGE

CDD

CDI

INTÉRIM

ALTERNANCE

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



FORUM CCI

DAMIEN DREUX :

« JE SOUHAITE QUE LES LIENS ENTRE L'ORDRE ET LES CCI PERDURENT »

L'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes a été partenaire, en novembre, de la Quinzaine de l'entrepreneuriat portée par la CCI Nord-Isère et du Forum de l'entrepreneuriat organisé par la CCI Lyon-Métropole. Le Président de l'Ordre Régional, Damien Dreux, explique en quoi il est « naturel » que la profession soit présente à ces événements.

PAROLES D'EXPERTS : Pourquoi l'Ordre participe-t-il à ses manifestations ?

DAMIEN DREUX : Les experts-comptables sont les premiers conseils des TPE et PME. Il est donc logique, naturel et indispensable d'être présent au travers de notre Ordre régional pour représenter toute la profession dans sa diversité. Nous avons toute notre légitimité pour co-animer la grande majorité des conférences dans ces forums, avec nos apports de compétences et nos retours d'expériences vécues. Les nouveaux entrepreneurs peuvent parfois découvrir que nos champs d'action dépassent largement les chiffres et la comptabilité. Notre matière première reste la comptabilité, les déclarations fiscales, les paies et les charges sociales, mais les compétences présentes dans nos cabinets permettent également d'offrir une palette de

services et de conseils en stratégie, gestion, investissements, financements, ressources humaines, optimisations sociale et fiscale...

Quelles peuvent être les aides apportées par la profession aux porteurs de projets ?

Nous sommes la profession du conseil la plus sollicitée sur les projets de création, voire de transmission d'entreprise. Notre formation, nos compétences et les missions développées dans nos cabinets nous permettent de conseiller les porteurs de projets sur leurs statuts sociaux, fiscaux et leur modèle économique. Nous pouvons également être amenés à travailler en interprofessionnalité avec des avocats ou des notaires. De par notre expérience, nous apportons un regard critique sur le modèle économique des projets. Nous allons donc les assister dans la

« NOUS AVONS TOUTE NOTRE LÉGITIMITÉ POUR CO-ANIMER LA GRANDE MAJORITÉ DES CONFÉRENCES DANS CES FORUMS... »

DANIEL PARAIRE, PRÉSIDENT DE LA CCI NORD-ISÈRE

« Conjuguer nos efforts pour développer l'esprit entrepreneurial »

« **POUR LA CCI NORD-ISÈRE,** les experts-comptables sont des partenaires de longue date. Nous sommes rassemblés afin de conjuguer nos efforts pour développer l'esprit entrepreneurial et accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprise. Il est important pour nous, lorsque nous organisons des manifestations, de réunir l'ensemble des compétences - dont les experts-comptables - pour conseiller et accompagner les porteurs de projets. La présence de l'Ordre au forum se fait dans la continuité des liens que nous tissons tout au long de l'année, et qui ont déjà fait leurs preuves. Je pense notamment à la formation "5 jours pour entreprendre". Ce partenariat avec cette profession est important pour les entreprises que nous accompagnons. »





© Jean-Jacques Reynal

EMMANUEL IMBERTON, PRÉSIDENT DE LA CCI LYON-METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

« L'expert-comptable est la première personne qui entoure le chef d'entreprise »

« L'EXPERT-COMPTABLE EST SOUVENT le plus proche conseiller du chef d'entreprise, notamment dans les PME. Nous concevons le Forum de l'entrepreneuriat comme un rendez-vous incontournable des créateurs, repreneurs et jeunes entreprises, il est donc logique que tous les Conseils (Ordre, Barreau, Notaires) participent à ce forum. Car la présence d'un expert-comptable aux côtés des entrepreneurs est essentielle dès la création du business plan, pour apporter un regard financier sur le projet. L'expert-comptable est généralement la première personne qui entoure le chef d'entreprise, et cette relation va durer dans le temps. Il est donc important d'impulser cette dynamique dès le départ. »

construction de l'aspect financier du business plan et les accompagner dans la recherche de financement.

Allez-vous donc renouveler votre participation pour les prochaines éditions ?

Je souhaite que les liens entre l'Ordre et les CCI perdurent car il n'est pas envisageable, de mon point de vue, que ces partenariats soient uniquement financiers, au profit de certaines enseignes. Malgré leurs enjeux financiers, les CCI ne doivent pas perdre de vue la valeur ajoutée de nos apports à leurs manifestations. Si la situation était amenée à évoluer, nous pourrions organiser nos propres événements pour les porteurs de projets. Cela serait dommage en terme d'efficacité car nous avons une véritable complémentarité avec les CCI qui jouent un rôle de porte d'entrée et apportent des idées et conseils dans d'autres domaines (international, étude de marché, innovation...). ♦



Damien Dreux

« NOTRE FORMATION, NOS COMPÉTENCES ET LES MISSIONS DÉVELOPPÉES DANS NOS CABINETS NOUS PERMETTENT DE CONSEILLER LES PORTEURS DE PROJETS SUR LEURS STATUTS SOCIAUX, FISCAUX ET LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE »

COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Journée Innov'EPA à l'Ordre Rhône-Alpes

Le 16 octobre dernier, l'Ordre des Experts-comptables Rhône-Alpes accueillait pour la première fois en ses murs le challenge Innov'EPA.



« MERCI DE DONNER AUX JEUNES L'ENVIE D'ENTREPRENDRE ET LA POSSIBILITÉ DE CRÉER, LORSQU'ON NOUS DEMANDE PLUTÔT D'APPRENDRE PAR CŒUR AU LYCÉE »

Extrait du questionnaire de satisfaction

Coachés par 7 experts-comptables et collaborateurs, 80 lycéens et étudiants lyonnais de cursus, de niveaux et d'établissements différents, regroupés en 12 équipes, ont planché une journée sur le thème « Le bien-être au travail. Imaginez un produit ou un service ». Un défi lancé par l'Ordre des Experts-Comptables que les élèves ont relevé en quelques heures, le temps de bâtir un projet et de pitcher face à un jury. De cette expérience en milieu professionnel, organisée en collaboration avec l'association EPA Entreprendre pour Apprendre, les jeunes participants sont ressortis très enthousiastes. « Cela nous a changé de notre routine sco-

laire et nous avons pu découvrir de nouvelles activités et compétences. » Ils ont également pu découvrir le rôle des experts-comptables grâce au coaching mis en place : « Le coach expert-comptable nous a donné des conseils instructifs, je me suis senti épaulé jusqu'à l'oral », ou encore : « Il nous a parlé de son expérience, ce qui a permis d'enrichir notre projet », témoignent des élèves. Challenge réussi pour Octavie Véricel, Présidente de la Commission Attractivité : « Cette action nous permet d'ouvrir des perspectives à des jeunes en plein questionnement sur leur orientation. » ♦

-> Retrouvez la vidéo sur la chaîne YouTube de l'Ordre Rhône-Alpes

JOURNÉES STUD'EXPERT ET TEEN'EXPERT

Il s'étaient 500 à participer à l'opération Stud'Expert, le 24 septembre à l'IAE Lyon et 120, le 22 novembre à l'IAE Grenoble. Face à un public d'étudiants en BTS CG, DUT GEA et DCG, des experts-comptables et des collaborateurs ont fait la promotion des métiers du chiffre, du conseil et de l'audit. Une initiative reconduite le 26 novembre dernier, lors du Teen'Expert tour, dans une quinzaine de lycées rhônalpins, avec l'aide des délégués départementaux et de jeunes professionnels, auprès d'un auditoire plus jeune et donc sous un format plus ludique et plus court qui a mobilisé plus de 1000 lycéens. ♦

OFFRES DE STAGE

Accueillir en stage des collégiens en REP +

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHÔNE-ALPES se mobilise dans le cadre d'un plan national envers les collégiens de milieu défavorisé et lance un appel aux membres de leur profession pour accueillir une semaine en stage découverte des élèves de 3^e des collèges REP + (Réseaux d'éducation prioritaires renforcés). Quelque 850 jeunes, issus de milieux défavorisés n'y ont pas accès, par manque de réseau. ♦

Offre de stage à déposer sur le site : www.monstagedetroisieme.fr



Les 3 lauréats entourés des partenaires historiques du Prix des meilleurs mémoires, Interfimo et le CREF



STAGIAIRES EXPERTS-COMPTABLES

Journée Départ, l'ultime étape avant le DEC

C'EST UN RENDEZ-VOUS TRADITIONNEL qui réunit l'ensemble des stagiaires experts-comptables de 3^e année de Rhône-Alpes. La « Journée Départ » a eu lieu cette année le 23 novembre. Ils étaient 150 à se retrouver à l'hôtel Kyriad Prestige, dans l'agglomération lyonnaise, à l'occasion d'une journée qui avait pour thème : « Management et choix professionnels ». Celle-ci s'est déroulée sous la forme d'ateliers au cours desquels l'intervention de jeunes consœurs et confrères a permis d'évoquer différents sujets : devenir associé de cabinet, reprendre un cabinet, créer son cabinet, devenir salarié en cabinet et expérience en entreprise. Pour les 150 experts-comptables stagiaires qui s'apprêtent à passer le DEC, cette « Journée Départ » constituait l'ultime rendez-vous formation de leur cursus. Comme le veut la tradition, elle a également permis de récompenser les meilleurs mémoires de la session DEC de mai et novembre 2017. Des prix remis par les partenaires de l'Ordre Rhône-Alpes que sont le CREF et Interfimo. Le mémoire, avec un coefficient 4, est une épreuve prépondérante du DEC. Quatre jeunes diplômés ont été remarqués pour leur mémoire : Céline Mermier (1^{er} prix, mémoire sur « L'accompagnement des start-up de l'IOT. Guide et outils à l'intention de l'expert comptable »), Amandine Torelli (2^e prix), Mickaël Grizard (3^e prix) et Pauline Pierre. Cette action a comme objectif de motiver les stagiaires de 3^e année et valoriser le mémoire du DEC. Il est important de démystifier cette épreuve en montrant aux stagiaires que le DEC est accessible. Et les témoignages des lauréats présents lors de cette Journée Départ sont une aide précieuse. ♦

ANECS

Une commission internationale pour les stagiaires de l'étranger

Fondée en 1946, l'Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires (ANECS) compte aujourd'hui plus de 2 200 membres, un nombre grandissant, parmi les 7 000 stagiaires de notre profession.

Cette année, elle a inauguré une Commission internationale afin de recenser les experts-comptables stagiaires établis à l'étranger, aider les jeunes professionnels français à s'expatrier et, ainsi, créer un véritable réseau. « *L'objectif de cette commission est de maintenir le lien entre le professionnel basé à l'étranger et le diplôme français qu'il vise. Nos pages web et nos publications dans le magazine Données Partagées encouragent les autres à aller de l'avant* », rappelle Benjamin Wein, Vice-Président de la Commission internationale de l'ANECS, parti faire son stage de 3^e année à Hong Kong (Chine). « *Notre gros projet actuel, c'est la création du guide du stagiaire DEC à l'international*. » Les réseaux sociaux sont également exploités. « *Nous sommes convaincus de l'importance de créer un réseau international car les stagiaires d'aujourd'hui seront les apporteurs d'affaires de demain au niveau mondial* », conclut Benjamin Wein qui souhaite « *apporter de l'optimisme par-delà les frontières* ». ♦

Contact de la Commission internationale de l'ANECS via l'email international@anece.org ou sur Facebook « Anecs Commission Internationale ».

Alpha Dia (chef de projet) et Benjamin Wein (Vice-Président), représentants de l'ANECS International



Le kit pour un stage réussi en cabinet d'expertise comptable

AFIN DE FACILITER L'ACCUEIL dans les meilleures conditions des lycéens et étudiants en stage dans les cabinets d'expertise comptable et d'audit, l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes vient de publier le « Kit du stage », à destination des stagiaires et des tuteurs de stage. Nos remerciements à l'Ordre de Bourgogne-Franche-Comté à l'initiative de cette plaquette. ♦

Disponible sur simple demande auprès de servicecom@oecra.fr.



RODOLPHE PASQUIER-DESVIGNES, DIRECTEUR DU RÉSEAU ENTREPRENDRE RHÔNE

« Je vois de moins en moins de freins à l'entrepreneuriat »

Directeur général du Réseau Entreprendre Rhône depuis l'an dernier, Rodolphe Pasquier-Desvignes réaffirme la priorité du dispositif d'accompagnement des projets de création ou de reprise d'entreprise : aider les entrepreneurs à créer des emplois. Il intègre pleinement, dans cette mission, le rôle des experts-comptables.

PAROLES D'EXPERTS : Le Réseau Entreprendre s'est fixé, l'an dernier, comme objectif d'accompagner 100 entreprises dans les trois ans. Allez-vous réussir à tenir ce rythme ?

RODOLPHE PASQUIER-DESVIGNES : Nous devrions y parvenir : nous avons accueilli 29 entreprises l'an dernier, 33 nouveaux lauréats depuis le début de l'année, et nous devons encore tenir d'autres commissions pour intégrer de nouveaux entrepreneurs. Nous ne manquons, en tout cas, pas de candidats : notre commission étudie chaque année les dossiers de plus de 200 porteurs de projet qui veulent intégrer le Réseau Entreprendre.

En quoi vous différenciez-vous des autres dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise présents sur le territoire ?

Nous accompagnons exclusivement des lauréats dont l'entreprise est déjà créée. Beaucoup d'incubateurs aident à l'émergence d'un projet entrepreneurial, nous complétons le panorama en prenant le relais lorsque le porteur de projet devient un chef d'entreprise. Nous intervenons quand il entre dans la vie concrète et qu'il commence à rencontrer toutes les difficultés du quotidien. Ce positionnement répond à une demande qui n'est pas satisfaite par les autres dispositifs gratuits.

L'action du Réseau Entreprendre consiste en un prêt d'honneur mais surtout au parrainage de chaque lauréat par un

entrepreneur chevronné pendant trois ans. Quels sont vos résultats concrets ?

Depuis notre lancement il y a 26 ans, les entreprises accompagnées par le Réseau Entreprendre ont apporté plus de 4 500 emplois. En moyenne, une entreprise crée 19 emplois au cours de son accompagnement, et c'est de cela dont nous sommes le plus fiers. Notre objectif premier n'est pas de maximiser les gains des entrepreneurs que l'on accompagne, mais bien de soutenir des entreprises qui vont générer des emplois. Lors de nos commissions, nous accordons plus d'importance au nombre d'emplois qui seront créés au cours de l'accompagnement - en vérifiant que ce chiffre est réaliste - qu'au chiffre d'affaires visé.

Vous vous distinguez également par la diversité des entrepreneurs accompagnés. Il n'y a pas que des « jeunes », mais aussi des porteurs de projet beaucoup plus expérimentés...

En effet, nos lauréats n'ont pas le parcours uniforme que l'on peut imaginer chez les startupers. Nos lauréats viennent de tous les horizons : certains

sortent de l'école, d'autres ont déjà une vie de salarié derrière eux... Par exemple, nous accompagnons cette année un entrepreneur âgé de 52 ans qui crée sa première entreprise après avoir été salarié pendant toute sa carrière. Et on considère que l'âge est un atout : ces entrepreneurs ne sont pas « pollués » par les référentiels parfois un peu délirants des start-up. Grâce à leur expérience, ils ont compris qu'on ne peut pas prétendre vouloir faire le nouveau Google avec 1 000 euros au capital...

Depuis votre poste d'observation, quels sont aujourd'hui d'après vous les principaux freins à l'entrepreneuriat ?

Il existe tellement de dispositifs d'accompagnement que j'en vois de moins en moins. Je dirais que le plus gros frein reste de trouver des collaborateurs compétents et stables pour rejoindre les équipes des créateurs et repreneurs. La clé du succès réside bien dans la validation de son marché et les porteurs de projets innovants doivent être capables d'avoir de la clairvoyance pour avancer. Mais, à travers un bon accompagnement, on peut construire peu à peu son entreprise sur des fondamentaux solides.

Votre Réseau s'intéresse également, depuis deux ans, à l'accompagnement de la croissance avec un dispositif dédié. Quelle est l'ambition de ce programme ?

Ce programme, nommé Booster, s'adresse aux entrepreneurs qui ont

« DEPUIS NOTRE LANCEMENT IL YA 26 ANS, LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LE RÉSEAU ENTREPRENDRE ONT APPORTÉ PLUS DE 4 500 EMPLOIS »

Rodolphe Pasquier-Desvignes



© Marie-Eve Brouet

déjà validé leur modèle économique, mais qui veulent changer de palier. C'est-à-dire, pour schématiser, qui ont l'ambition de doubler de taille en l'espace de 3 ou 4 ans. Cela peut passer par l'ouverture d'une agence, le lancement d'un nouveau produit, le rachat d'un concurrent... L'idée n'est pas d'aider l'entrepreneur à trouver par quel moyen il peut accélérer, mais de l'accompagner - humainement et financièrement - dans cette accélération. Car l'hypercroissance génère une onde de choc qui touche l'organisation interne de l'entreprise, sa stratégie, les discussions avec les investisseurs. C'est un vrai challenge.

Quel est le profil type des entreprises qui intègrent ce programme ?

Ce sont des entreprises de tous secteurs d'activité, qui ont au moins cinq années d'existence et comptent déjà au minimum cinq salariés. Ce disposi-

tif est jusqu'à maintenant réservé aux lauréats qui ont déjà été accompagnés par le Réseau Entreprendre, mais nous allons l'ouvrir, à partir de l'année prochaine, à l'ensemble des entreprises du territoire qui répondent à ces critères avec la volonté de créer des emplois.

Quels sont les liens noués entre les experts-comptables et le Réseau Entreprendre ?

Le lien avec les experts-comptables est simple : ils côtoient de nombreux chefs d'entreprise. Il ne faut pas qu'ils hésitent à nous mettre en relation avec des créateurs ou repreneurs d'entreprise qu'ils accompagnent. Les experts-comptables peuvent aussi parler du Réseau Entreprendre à des chefs d'entreprise plus expérimentés, qui auraient la volonté de transmettre leur expérience en devenant membre pour accompagner des entrepreneurs. ♦

BIO EXPRESS

14 avril 1968 : naissance à Lyon.

2008 : création de la société Netris Pharma.

2010 : cofondateur du concept de bar à vin L'Épicerie Comptoir à Lyon et Grenoble.

Depuis septembre 2017 : Directeur général du Réseau Entreprendre Rhône.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : LES EXPERTS-COMPTABLES EN PREMIÈRE LIGNE

Avec le Plan National Santé au Travail 2016 - 2020, les politiques publiques souhaitent développer la culture de prévention dans les entreprises, en particulier les TPE et PME. Mais trop souvent, les chefs d'entreprise ont la tête dans le guidon et négligent cette prévention des risques professionnels. Sur ce point également, les experts-comptables peuvent les aider et les conseiller. Décryptage.

EN 2016, PRÈS DE 5,4 MILLIONS DE JOURNÉES ont été perdues en Rhône-Alpes, à cause des accidents du travail. Les accidents lors des trajets liés à l'activité professionnelle ont totalisé 763 nouvelles incapacités de travail et le coût des maladies professionnelles à la charge des employeurs s'est élevé pour la même période à 243 M€^[1].

Ces chiffres témoignent du manque de temps alloué par les entreprises de Rhône-Alpes à la prévention et à la Santé au travail. Manque de temps, mais aussi manque de compétences sur le sujet et manque de connaissances pour identifier les bons interlocuteurs, ceux qui pourraient les aider. C'est la raison pour laquelle les experts-comptables ont un rôle central à jouer. Certes, personne ne leur demande d'être des spécialistes de la question. Mais en pratique, ils sont les premiers interlocuteurs du chef d'entreprise. Ils peuvent fournir les premiers renseignements et orienter leur client vers la personne la plus compétente pour examiner leur problème.

▶ DE NOMBREUX FREINS

« Plus l'entreprise est petite, plus le manque de temps à accorder à cette question prend de l'importance », souligne Nathalie Blanc, Adjointe au département Santé-Sécurité, Pôle travail de la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes. « Les TPE et PME sont moins sensibilisées et moins prêtes à intégrer cette dimension des risques professionnels. » Elles préfèrent le plus souvent se limiter à une vision court-termiste et se centrer sur l'activité productive au détriment d'une organisation de la prévention. ...

L'AVIS DE L'EXPERT-COMPTABLE

STÉPHANIE GRESLE,
ÉLUE AU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE

Un facteur de différenciation

« Les cabinets ont tout à gagner à conseiller à leurs clients d'accorder plus de temps et de moyens à la prévention des accidents et de la Santé au travail. L'amélioration de l'organisation, les investissements comme l'optimisation de l'ergonomie des postes de travail ne peuvent que renforcer l'attractivité de l'entreprise. Une telle politique d'engagement dans la prévention des risques et dans le bien-être au travail est un facteur de différenciation pour les TPE-PME qui souhaitent attirer les talents. »

[1] Statistiques Rhône-Alpes 2016, Carsat Rhône-Alpes, septembre 2017.

QUELQUES CHIFFRES

Statistiques accidents du travail - maladies professionnelles



Accidents du travail :
5 399 612
journées perdues en 2016
en Rhône-Alpes



Accidents de trajets :
763
nouvelles incapacités en 2016
en Rhône-Alpes



Maladies Professionnelles :
243 045 098 €
de coûts à la charge des employeurs
en 2016 en Rhône-Alpes

Pour consulter les nouvelles statistiques 2017 : rdv sur le site de la Carsat Rhône-Alpes. www.carsat-ra.fr

Ressources documentaires :

- Plaquette « Statistiques Rhône-Alpes 2016 », Carsat Rhône-Alpes, septembre 2017.
- Plaquette « Statistiques Rhône-Alpes 2016 – Activités de la construction », Carsat Rhône-Alpes, octobre 2017.
- Plaquette « Statistiques Rhône-Alpes 2016 – Industrie agroalimentaire », Carsat Rhône-Alpes, novembre 2017.
- « ATLAS 2016 des Risques Professionnels en Rhône-Alpes », Direccte Auvergne Rhône-Alpes.

LE TÉMOIGNAGE

XAVIER THIOILLIÈRE,
COIFFEUR À
SAINT-GENIS LAVAL

Le salon de coiffure de Xavier Thiollière à Saint-Genis Laval tranche avec les pratiques du secteur. Près de 10 % du CA est investi pour le bien-être et la performance de ses salariés. Il nous fait part de son expérience :

« Nous avons rempli le document unique d'évaluation des risques professionnels. Il s'agissait d'être en conformité. Et puis par hasard, une personne est venue se faire coiffer au salon. Nous avons parlé Santé au travail. C'était son métier et je l'ai trouvé passionnant. Elle nous accompagne depuis un an et nous avons complètement réinvesti ce document d'évaluation. Chaque année maintenant, nous nous asseyons autour d'une table avec toutes les collaboratrices et nous échangeons sur ces questions de Santé au travail. Cela nous permet d'identifier ensemble les risques et d'imaginer les dispositifs à acquérir pour progresser : des sièges à pompe pour faciliter les bonnes postures, une tablette à roulettes pour chaque salariée afin de disposer de tous les instruments dont elle a besoin, un purificateur d'air qui filtre les particules chimiques et pulse de l'air pur, etc. L'écoute et l'attention aux gestes entraînent une dynamique de bien-être au travail. Et les résultats sont là : zéro arrêt de travail, zéro absentéisme, 10 % de croissance annuelle et une très bonne ambiance. »

... « Une majorité de chefs d'entreprise se satisfait d'une approche administrative du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DU). Ils ne prennent pas le temps de s'interroger sur les gains positifs pour l'entreprise d'une analyse réaliste des risques et des solutions à mettre en place. »

▶ LES IMPACTS

Les conséquences peuvent être lourdes. Elles sont tout d'abord juridiques, car tout chef d'entreprise est responsable d'un point de vue civil et pénal face aux victimes. Elles sont aussi économiques, avec le coût des arrêts de travail et de l'absentéisme. Le cabinet Alma Consulting évalue à 0,3 % de la masse salariale le point d'absentéisme. Pour une entreprise de 30 personnes, chaque diminution d'un point permet un gain d'environ 30 000 euros. Une absence peut entraîner également des frais de recrutement, s'il faut remplacer un salarié, ou des coûts de réorganisation. À terme, l'entreprise perd en attractivité et affaiblit son image.

À l'inverse, la prise en compte de la prévention des risques professionnels positionne l'entreprise dans une dynamique vertueuse. Une étude de la DIRECCTE Rhône-Alpes de juin 2014 met en lumière la corrélation certaine entre le bien-

PRATIQUE



Les aides financières

Des aides financières (jusqu'à 70 % du montant des investissements) peuvent soutenir les entreprises dans leurs achats de matériels ou prestations de prévention des risques professionnels.

► Pour les entreprises de moins de 50 salariés, jusqu'à 25 000 € peuvent être attribués pour l'achat de matériels améliorant la sécurité, l'hygiène et la Santé au travail : matériels de maintenance, filmeuses, bungalow de chantier, etc.

► Pour les entreprises de moins de 200 salariés, la Carsat Rhône-Alpes peut apporter un soutien financier et technique, sous certaines conditions, formalisé par un contrat de prévention. Il accompagne un projet global de prévention, portant sur l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise. Il aide à financer des installations et des dispositifs innovants (matériels, formations, conseil en organisation).

À partir de l'évaluation des risques professionnels (Document Unique) et du diagnostic établi conjointement avec le contrôleur de sécurité ou l'ingénieur-conseil de la Carsat Rhône-Alpes, l'entreprise élabore son plan d'actions. Les investissements prévus dans ce plan constituent la base du contrat de prévention pouvant s'étendre sur 3 ans.

CONTACT :

Carsat Rhône-Alpes

Direction de la Prévention des Risques Professionnels

Pôle d'Appui DPRP | 69436 Lyon cedex 03

incitations.financieres@carsat-ra.fr

Tél : 04 72 91 96 96 ou 04 72 91 96 52

www.carsat-ra.fr

Entreprises / Je m'informe sur les risques professionnels /
Connaître les incitations financières

L'AVIS DU CHERCHEUR

être au travail et la performance économique, par le biais de 3 mécanismes : « L'amélioration de l'engagement des salariés, l'instauration d'un fonctionnement propice à l'innovation, la diminution de l'absentéisme et du turn-over. » (lire également le témoignage page 24).

DE MULTIPLES SOURCES D'INFORMATIONS

De nombreuses ressources sur la prévention des risques professionnels existent : les services de santé au travail, les organisations professionnelles, les chambres consulaires, la Carsat, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), etc. « La difficulté pour les TPE et PME est de repérer la personne qui pourra satisfaire leur besoin spécifique, relève Nathalie Blanc. Les questions qu'elles vont se poser tout au long de la vie de l'entreprise sont multiples et il est parfois délicat d'identifier l'interlocuteur à même d'y répondre. »

Dans le cadre du Plan régional Santé au travail, un groupe (mené par la Direccte) travaillant sur la culture de prévention dans les TPE et PME a engagé un partenariat avec les experts-comptables. À partir des besoins, ce groupe proposera des pistes pour intégrer la prévention des risques dans l'organisation et la stratégie des TPE et PME. « L'expert-comptable est un relais de premier ordre. Par ses conseils, il peut permettre à l'entreprise de se sentir en mesure de contacter la personne compétente et analyser son problème », affirme Nathalie Blanc. Courant 2019, des fiches synthétiques issues de ce groupe de travail seront à la disposition des experts-comptables. ♦

GUILLAUME SOENEN

PROFESSEUR TITULAIRE DE LA CHAIRE APICIL SANTÉ ET PERFORMANCE AU TRAVAIL À EMLYON BUSINESS SCHOOL.

« Les avantages des investissements dans la Santé au travail incluent la réduction de l'accidentologie, de l'occurrence des maladies professionnelles et la diminution associée des contributions « Accident du Travail et Maladie Professionnelle ». Ces économies sont réelles, et les gains potentiels peuvent être estimés en comparant les résultats de l'entreprise en matière de santé et d'accidentologie avec ceux de la branche professionnelle.

Selon les travaux menés dans le cadre de la chaire Apicil Santé et Performance au Travail à emlyon business school, l'amélioration du capital santé collectif conduit à l'augmentation de l'engagement dans le travail et de proche en proche à un meilleur rapport qualité-coût-délais. Il y aurait également des bénéfices en termes d'innovation et de comportements d'entraide. Il apparaît qu'investir dans le capital santé d'une entreprise peut, sous certaines conditions, générer plusieurs centaines d'euros d'économies annuelles par salarié. À moyen et long termes, investir dans le capital santé organisationnel construit une résilience collective, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à faire face à l'adversité, y compris celle engendrée par les cycles économiques. »

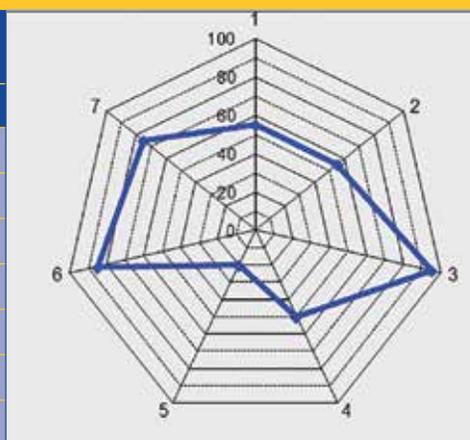
Retrouvez ces travaux à partir de mi-janvier sur : www.em-lyon.com/chaire-apicil



Les bonnes questions à se poser pour diagnostiquer son engagement en matière de Santé au travail

Des outils gratuits et faciles d'accès permettent aux entreprises de situer leur niveau de prise en compte des risques professionnels. La nouvelle grille de positionnement en Santé et Sécurité au Travail « GPS&ST », proposée par l'INRS, se simplifie encore en passant de 10 à 7 questions essentielles. En synthèse, un visuel permet d'avoir une représentation graphique de la situation de l'entreprise en matière de prévention.

Grille de positionnement de la Santé et de la Sécurité au travail dans l'entreprise		
N°	THÈME	COTATION
1	Analyse et suivi des accidents du travail et maladies professionnelles	55
2	Evaluation des risques et plan d'action	55
3	Conception du travail et de ses transformations	95
4	Conduite et maîtrise des activités	50
5	Formation et compétences pour la S&ST	20
6	Communication et implication des salariés	85
7	Politique de prévention et leadership en S&ST	75



Synthèse graphique des résultats

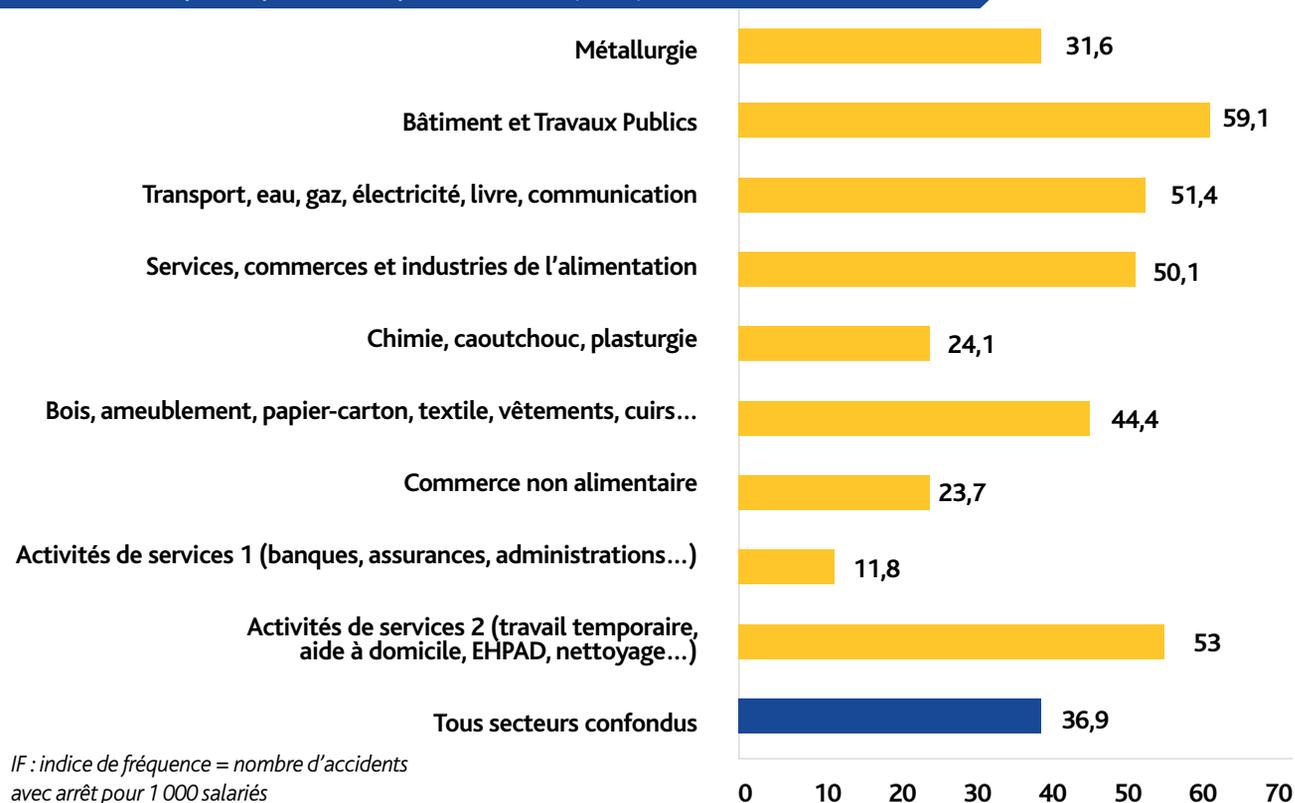
Ressources documentaires :

- « Grille de positionnement en santé et sécurité au travail, GPS & ST 2011 », INRS
- Pour les TPE spécifiquement : « Outil de diagnostic en prévention pour la petite entreprise, Grille DIGEST », INRS
- Dépliant « 5 leviers pour organiser la prévention dans l'entreprise », INRS, 2015, ED 6179

Site internet : www.inrs.fr

NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT EN RHÔNE-ALPES

► Indices de fréquence par branche professionnelle (2016)



IF : indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés

CONFÉRENCE «STRESS ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL»

L'Ordre Rhône-Alpes soutient la fondation Neurodis

L'Ordre Rhône-Alpes s'investit dans la prévention de la santé au travail en organisant au siège de l'Ordre une conférence sur le « stress et l'environnement professionnel » et soutient la fondation Neurodis.

La fondation lyonnaise Neurodis, qui aide la recherche sur les maladies du cerveau, peut compter sur le soutien de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Les deux institutions ont noué un nouveau partenariat, qui s'est matérialisé en deux temps : d'abord par l'organisation d'une conférence, au siège de l'Ordre à Lyon, avec le Professeur Emmanuel Poulet, devant plus d'une centaine de participants sur le thème du stress et de l'environnement professionnel. « Cette conférence très intéressante a permis aux experts-comptables et à leurs collaborateurs de découvrir les bonnes pratiques à adopter dans nos métiers pour la gestion du stress. Il faut savoir travailler

parfois déconnecté des courriels et réseaux pour être efficace. Cette intervention a été utile à nos confrères, nous envisageons de renouveler ces conférences dans d'autres villes de la région », commente Damien Dreux, Président de l'Ordre Rhône-Alpes. Quelques jours plus tard, 55 experts-comptables ont couru lors du Run in Lyon sous les couleurs de la fondation Neurodis. Grâce à leur participation, la somme de 3500 euros a été récoltée en faveur de la recherche sur les maladies du cerveau (photo). « L'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes veut ainsi participer, à son humble niveau, aux avancées importantes de la fondation », poursuit Damien Dreux. ♦



© Marie-Eve Brouzet

OÙ SE RENSEIGNER ?



VOS INTERLOCUTEURS	LEURS MISSIONS DE PRÉVENTION	LES CONTACTER
<p>📍 Service de Santé au Travail L'adhésion à un Service de Santé au Travail Interentreprises est obligatoire pour les entreprises dès le premier salarié.</p>	<p>Stratégie globale de Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels : actions en entreprise, conseils, etc. • Suivi individuel de l'état de Santé adapté à la situation de chaque travailleur 	<p>Votre Centre de Santé au Travail Votre Médecin du travail www.presanse-auvergne-rhone-alpes.org/ff/reseau/carte/</p>
<p>📍 Organisations ou Syndicats Professionnels Issus de votre secteur d'activité Signataires de votre convention collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information et conseil dans les domaines : juridique, social, formation 	<p>Votre Organisation ou Syndicat Professionnel</p>
<p>📍 Chambres consulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et votre Chambre départementale (CMA) • Chambre Régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> • CMA : <ul style="list-style-type: none"> – Conseil, formation interentreprises et outils pratiques – Sensibilisation et informations sur des risques spécifiques : RPS, TMS, addiction,... – Accompagnement des Artisans en souffrance... • Accompagnement des entreprises : création, reprise, information, documentation, etc. 	<p>Votre chambre consulaire départementale www.crma-auvergnerhonealpes.fr/le-reseau-regional-des-CMA www.aura.chambres-agriculture.fr/ www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/</p>
<p>📍 Carsat Auvergne et Carsat Rhône-Alpes Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail</p>	<p>Assureur unique des entreprises en matière de santé au travail protégeant l'ensemble des personnes du régime général et exerçant les deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention : sensibiliser et accompagner les employeurs pour une santé durable au travail • Tarification : inciter à la prévention par des taux de cotisations patronales 	<p>Carsat Auvergne / Carsat Rhône-Alpes www.carsat-auvergne.fr contact-prevention@carsat-auvergne.fr Carsat Auvergne : 04 73 42 70 19 www.carsat-ra.fr preventionrp@carsat-ra.fr Carsat Rhône-Alpes : 04 72 91 96 96</p>
<p>📍 Mutualité Sociale Agricole ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p>Le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assure le suivi médicoprofessionnel en santé au travail • Conseille ses adhérents, salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprise, sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail • Développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole 	<p>ARCMSA www.msa.fr/lfr/web/msa/contact/coordonnees-msa Professionnels de santé et conseillers en prévention : MSA Ain Rhône : 04 74 45 99 90 MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 MSA Ardèche Drôme Loire : 04 75 75 68 67 MSA Auvergne : 04 73 43 76 54</p>
<p>📍 Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics : OPPBTP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail • Démarche collective interentreprises • Outils, formation, assistance technique, etc. 	<p>OPPBTP Agences Auvergne Rhône-Alpes www.oppbtp.com/Nous-contacter Lyon : 04 78 37 36 02 Échirolles : 04 76 46 92 68 Clermont-Ferrand : 04 73 35 14 23</p>
<p>📍 Unité Départementale de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du respect du droit du travail • Amélioration des conditions de travail et de la santé au travail • Conseil et information des employeurs, des salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations 	<p>DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/ identifier-nos-servicesvos-interlocuteurs L'agent de contrôle de l'inspection du travail.</p>
<p>📍 Aract Auvergne-Rhône-Alpes Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail Membre du réseau de l'Anact</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide des TPE/PME pour améliorer leurs conditions de travail par des démarches participatives : Qualité de Vie au Travail (QVT), accompagnement des changements, prévention de l'usure au travail, appui aux relations sociales, etc. 	<p>Aract www.auvergnerhonealpes.aract.fr</p>

Plus d'infos : auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

Les experts-comptables se dotent de nouveaux outils

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Expert-Comptables a développé deux outils numériques qui se veulent complémentaires : Comptexpert, une plateforme qui offre un accès illimité et gratuit à toutes les informations importantes de la profession, et Expertpass, une carte d'identité professionnelle dématérialisée qui prend la forme d'une application.

Expertpass : téléchargez l'application de la profession



Cette application gratuite, développée par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, est la carte d'identité dématérialisée de l'expert-comptable. Accessible depuis n'importe quel support numérique, Expertpass propose un certain nombre de fonctionnalités. L'appli, qui est le pendant de Comptexpert en version mobile, permet par exemple de gérer ses contacts, mis à jour automatiquement, en scannant simplement les cartes Expertpass des confrères. Elle offre également un accès illimité aux

espaces privés des différents sites de l'Ordre. Les experts-comptables peuvent aussi gérer leur participation aux événements régionaux et nationaux de l'Ordre et recevoir les messages importants de Comptexpert. Un outil à la fois simple d'utilisation et pratique au quotidien. Pour installer l'application Expertpass, disponible sous IOS et Android, il suffit de la télécharger sur l'App Store ou Google Play. Ensuite, chaque expert-comptable doit paramétrer son Expertpass, muni de son numéro Supra et d'une photo professionnelle. ♦

Pour plus d'informations : www.expertpass.fr

Comptexpert : votre compte unique pour accéder aux sites de l'Ordre

Pour simplifier les recherches des experts-comptables, l'Ordre a eu la bonne idée de créer Comptexpert. Il s'agit d'une plateforme en ligne qui offre un accès illimité et gratuit à toutes les informations importantes et essentielles de la profession. Pour en profiter, chaque expert-comptable dispose d'un code d'accès unique et n'a plus qu'à se connecter. Sur Comptexpert, il dispose de multiples ressources documentaires, notamment sur le site national experts-comptables.fr et le site régional rhonealpes.experts-comptables.fr, Bibliordre, Conseil Sup' Services, Bibliobaseonline, le centre de ressources marketing ou encore la

Revue Française de Comptabilité. Autant d'outils essentiels dans l'exercice de la profession dont il est possible de faire bénéficier ses collaborateurs, en donnant une délégation via le site. Il suffit pour cela de se connecter sur Comptexpert et de se rendre dans le menu « Mes délégations ». Là, l'expert-comptable sélectionne les droits qu'il souhaite attribuer et définit une date d'expiration. Par défaut, les délégations sont données pour un an. Le (ou les) collaborateur aura ainsi accès à tout un ensemble de services (Bibliordre, Hubemploi, Cap sur le numérique, etc.). ♦

Pour s'identifier : identification.experts-comptables.org

DÉONTOLOGIE

Une question? La réponse est sur le site du Conseil Régional

Cette année, plus de 9 000 questions liées à une problématique juridique ou de déontologie devraient être posées aux équipes du Conseil Régional de l'Ordre. Une préoccupation majeure pour l'Ordre en Rhône-Alpes, qui a donc ouvert depuis octobre une nouvelle rubrique pratique sur le site. « Nous avons recensé les questions les plus fréquemment posées et nous y avons apporté des réponses concrètes, suffisamment développées pour qu'elles puissent être immédiatement exploitables », souligne Virginie Meunier-

Regaldo, Secrétaire général et Directeur juridique du Conseil Régional de l'Ordre. Pour nourrir cette nouvelle rubrique, l'équipe a notamment puisé dans l'ensemble des questions posées lors de la tournée des « 5 à 7 déonto » dans les départements de Rhône-Alpes. Pour disposer de cette mine de renseignements pratiques, il est capital que les experts-comptables se munissent de leur Comptexpert pour accéder à leur espace privé ou encore via l'application EXPERTPASS téléchargeable sur tous les mobiles. ♦

- ▶ Site du Conseil Régional : www.rhonealpes.experts-comptables.fr
- ▶ Pour créer son Comptexpert : identification.experts-comptables.org
- ▶ EXPERTPASS à télécharger sur smartphone



MISSIONS EN SECTEUR PUBLIC

EXPERT-COMPTABLE DU SECTEUR PUBLIC

Quelles sont les compétences requises ?

Confrontées à de nouveaux enjeux sociaux et économiques, voire légaux, les collectivités vont d'autant plus avoir besoin d'être accompagnées par des experts-comptables. Mais comment aborder ce secteur de marché en pleine évolution ? Trois questions à Lucie Desblancs, Vice-Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre, en charge du secteur public et élue au Conseil municipal d'Allauch (13).

PAROLES D'EXPERTS : pour quels types de missions le secteur public a-t-il besoin d'un expert-comptable ?

LUCIE DESBLANCS : Il y a trois types de missions : celle en milieu associatif et autres satellites dont la comptabilité reste classique ; celle qui concerne les comptes de campagne des élus, laquelle est plutôt sensible et enfin, celle au service des collectivités, dont les enjeux aujourd'hui sont importants au point qu'il convient de s'y intéresser particulièrement, dans une démarche citoyenne, mais aussi parce que cela fait partie de nos missions de demain.

PE : quelles sont les compétences à acquérir ?

Les collectivités vont avoir besoin de nos services parce qu'elles devront être certifiables et ce, dans un contexte de restriction budgétaire. Cela implique plusieurs actions d'accompagnement dont l'inventaire et l'optimisation de leur patrimoine, le contrôle interne, etc. Mais il n'y a pas vraiment de compétences à acquérir que nous n'ayons déjà. Outre celle de l'évaluation des politiques publiques, il s'agit plutôt d'avoir une bonne connaissance du milieu, de son mode de fonctionnement et de son langage.



Lucie Desblanc

PE : comment aborder ce secteur ?

Par réseautage et en répondant à des appels d'offre. Il existe des formations de base « Visa secteur public », organisées par le Conseil Supérieur à Paris. Il en existe également des diplômantes, à l'Université de Dôle et de Toulouse. ♦

« LES COLLECTIVITÉS VONT AVOIR BESOIN DE NOS SERVICES PARCE QU'ELLES DEVRONT ÊTRE CERTIFIABLES ET CE, DANS UN CONTEXTE DE RESTRICTION BUDGÉTAIRE »

Conférence à l'Ordre Rhône-Alpes : Le rôle de l'expert-comptable dans le secteur public

Afin de présenter les principales opportunités de missions évolutives et diversifiées dans le secteur public, le Club Secteur Public, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et son Comité secteur non marchand ont organisé ce jeudi 13 décembre une conférence ouverte aux experts-comptables et aux collaborateurs. Cette conférence a été rythmée par les points de vue de nombreuses personnalités du secteur public, telles que Philippe Rogier, Directeur

du crédit de l'agence France locale et Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet, Directeur de la mission «Coeur de villes» au cabinet de Jaqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ils ont ainsi pu exposer les problématiques les plus fréquentes auxquelles les élus sont durablement confrontés, aux côtés de Denys Pouillard, politologue et spécialiste du secteur public (Directeur de l'observatoire de la vie politique et parlementaire).



©CC

Jean-Claude Lavorel

Toujours insatiable

Six ans après la cession de son groupe de prestation de services à domicile LVL Médical, Jean-Claude Lavorel s'écrit une seconde vie entrepreneuriale avec la constitution d'un groupe hôtelier à son nom. Une nouvelle aventure dans laquelle le dirigeant s'épanouit, avec notamment le rachat de plusieurs établissements haut de gamme ces derniers mois.

Jean-Claude Lavorel n'a rien perdu de son opiniâtreté. Et s'il fallait en douter, sa dernière acquisition le prouve : il a bouclé, fin octobre, le rachat du célèbre hôtel-restaurant 4-étoiles

Le Chabichou, au cœur du village de Courchevel (73), au terme de... trois ans de discussions avec la famille Rochedy, les propriétaires des lieux depuis plus d'un demi-siècle. *« J'ai d'abord fait deux premières offres qui n'ont pas été retenues. Je suis ensuite revenu à la charge et nous*

avons enfin signé », rapporte Jean-Claude Lavorel, qui entend désormais lancer des travaux de rénovation avec, en ligne de mire, l'obtention d'une cinquième étoile tout en *« conservant l'âme de ce lieu si authentique »*. Véritable institution installée au pied des pistes, qui abrite

► DATES CLÉS

29 mars 1948 : naissance à Crépieux-la-Pape (Rhône).

1989 : il fonde le groupe d'hospitalisation à domicile LVL Médical.

1996 : introduction en bourse de LVL Médical.

2012 : il cède LVL Médical à Air Liquide.

2014 : il rachète l'hôtel Hilton de la Cité internationale qu'il passe, après rénovation, sous l'étendard Marriott.

aussi un restaurant gastronomique, le Chabichou intègre Lavorel Hotels (250 collaborateurs, 40 millions d'euros de chiffre d'affaires) qui ne cesse de croître à coups d'acquisition.

Rien que ces derniers mois, le groupe hôtelier - déjà propriétaire du Marriott de la Potinière à Courchevel, du Château de Bagnols dans le Beaujolais et des Bateaux lyonnais (ex-Lyon City Boat) - a également officialisé la reprise de l'Auberge de Létraz et du Palace 5-étoiles de Menthon, deux établissements de charme situés sur les bords du lac d'Annecy. Sans oublier, début octobre, l'inauguration du Kopster Hotel 3-étoiles de 140 chambres au Groupama Stadium de Décines. Et ce n'est pas fini, puisque le dirigeant de 70 ans rapporte avoir encore d'autres dossiers à l'étude sur son bureau. « Nous allons poursuivre la montée en puissance. J'estime que le groupe devrait réaliser 70 millions d'euros de chiffre d'affaires d'ici deux à trois ans », commente Jean-Claude Lavorel, un autodidacte toujours insatiable.

« Ma passion, c'est de bâtir »

En 2012 pourtant, lorsqu'il revendait son groupe de prestation de santé à domicile LVL Médical au géant Air Liquide pour 316 millions d'euros, on aurait pu penser que Jean-Claude Lavorel allait vouloir couler une retraite paisible. Mais très peu pour lui : « La retraite, c'est une idée qui m'angoisse. La question ne s'est même pas posée, rapporte-t-il. Il y a des gens qui aiment faire du sport, voyager ou aller à la pêche. Moi, ma passion, c'est de bâtir, de faire grandir des entreprises. » L'ancien patron de LVL Médical n'a pas totalement tourné le dos au monde de

la santé. Il reste propriétaire de Bonitas, l'ex-filiale allemande de LVL Médical (140 millions d'euros de chiffre d'affaires, près de 4 000 salariés) qu'il ne gère plus directement, et redéploie, avec son épouse, une activité en France sous le nom de Lavorel Medicare France. Mais c'est bien le développement soutenu de Lavorel Hotels qui monopolise ses journées. Sans avoir jamais vraiment planifié cette reconversion dans le monde de l'hôtellerie. « Je suis arrivé par hasard dans ce métier. Au départ, j'étais propriétaire d'un chalet à Courchevel et une agence immobilière est venue me voir en me disant que quelqu'un voulait l'acheter. J'ai répondu qu'il n'était pas à vendre, sauf s'ils trouvaient quelque chose d'aussi bien, voire mieux. Et ils sont revenus en me proposant un chalet-hôtel. C'est comme cela que je suis rentré dans la boucle », rapporte-t-il.

« Un secteur plus fun que la santé »

L'acquisition, en 2014, de son vaisseau amiral, le Marriott de la Cité internationale, le décidera à regrouper ses établissements et à créer un groupe hôtelier constitué, à la fois, d'hôtels « business » et d'établissements de charme haut de gamme. Un secteur « plus fun » que celui de la santé, dans lequel Jean-Claude Lavorel s'épanouit aujourd'hui. Avec, bien sûr, de nombreux projets en tête. Comme celui, par exemple, de développer le concept du Kopster Hotel, en région parisienne notamment. Le groupe hôtelier lyonnais sortirait alors de la région Rhône-Alpes, considérée

Parrain de la promotion 2018 des experts-comptables Rhône-Alpes

« Honoré » d'être le parrain d'une promotion qui portera son nom, Jean-Claude Lavorel se dit aussi amusé : « moi qui n'ai qu'un CAP comptabilité en poche... »

La Prestation de serment est un temps fort dans la vie d'un expert-comptable, qui marque la fin de huit années d'études sanctionnées par la réalisation d'un mémoire. Les experts-comptables nouvellement inscrits au Tableau de l'Ordre, composant la promotion 2018, ont juré solennellement « d'exercer leur profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans leurs travaux ». Ils rejoindront les quelque 2 000 professionnels présents sur le territoire régional et interviendront, en tant que premier conseil des TPE-PME, auprès des chefs d'entreprise pour les accompagner, leur apporter une expertise dans les matières comptables, fiscales, sociales ou juridiques et les conseiller en matière de gestion dans tous les domaines et à chaque étape de la vie de leur entreprise.

par Jean-Claude Lavorel comme sa « zone de confort ». Et le confort, ce n'est pas ce qui anime le dirigeant. « Maintenant, je suis dans la folie ! Il faudrait presque que je me calme. Mais quand il y a une opportunité, je me dis qu'il faut la saisir car elle ne repassera pas demain... » Un bon résumé de l'esprit Lavorel. ♦

COMMENT VOIT-IL SON EXPERT-COMPTABLE ?

Jean-Claude Lavorel sait ce qu'il doit à son expert-comptable. C'est d'ailleurs lui qui a poussé l'entrepreneur à introduire - avec succès - LVL Médical sur les marchés. « Sans lui, je ne serais jamais allé en bourse », reconnaît le dirigeant. Et, s'il a aujourd'hui intégré en interne ses équipes d'expertise comptable, Jean-Claude Lavorel considère que l'accompagnement de son expert-comptable « historique » a été « indispensable dans la phase de création et le développement » de son groupe.

Quand courir donne du sens à sa vie

Eric Chaloin, expert-comptable entre Meylan et Voreppe, en Isère, a souvent une paire de running dans sa valise. Courir fait partie de son hygiène de vie comme activité de loisirs ou lors de ses nombreux déplacements professionnels.

« J'AI TOUJOURS AIMÉ COURIR, non pas pour dépasser l'autre, mais plutôt par défi personnel, explique Eric Chaloin. Lors du dernier marathon Nice-Cannes, auquel j'ai participé en novembre dernier, je n'ai toutefois pas pu atteindre mon objectif de finir en 4 heures, parce que j'étais blessé et que cela n'a pas résisté « au mur ». Le mur, c'est le seuil des 35 km après lesquels on est généralement moins performant, précise-t-il. Peu importe, je cours pour le plaisir des sens, même celui des yeux car on apprécie mieux les paysages, et aussi pour me maintenir en forme. Une forme physique que je n'ai pas toujours, faute de temps pour m'exercer. J'appréhende déjà la préparation du marathon d'Annecy

en avril prochain, pendant la période fiscale. J'essaie pourtant de m'entraîner au moins trois fois par semaine, lors de mes déplacements, même à Paris, entre deux rendez-vous, au Parc des Buttes-Chaumont, par exemple. » Eric Chaloin a des compétences spécifiques dans le secteur public, plus précisément dans les transports de voyageurs, comme conseil auprès des collectivités. Il est également formateur au sein d'AGIR et anime notamment le module « maîtriser les relations contractuelles et les coûts en Délégation de Service Public transports ». Tout ce qui a trait au déplacement en milieu urbain fait ainsi partie de sa vie professionnelle, quel que soit le mode emprunté. « On pourrait même faire un parallèle entre mon activité d'expert-comptable, qui est un travail de longue haleine, et le marathon qui relève de l'endurance. C'est la même quête de performance. Sauf que courir est un loisir, un mode échappatoire qui m'aide à supporter les contraintes du quotidien. » ♦

Durant le Marathon de Nice-Cannes



« J'APPRÉHENDE DÉJÀ LA PRÉPARATION DU MARATHON D'ANNECY EN AVRIL PROCHAIN, PENDANT LA PÉRIODE FISCALE »

Eric Chaloin



POURQUOI LE MARATHON FAIT-IL 42,195 KM ?

Cette mesure a été officiellement fixée à l'issue du marathon des JO de Londres de 1908. Elle correspond précisément à la distance parcourue entre le château de Windsor et la loge royale du White City Stadium, soit 26 miles et 385 yards. Ce n'était pourtant pas le 1er marathon moderne, lequel date des Jeux Olympiques d'Athènes de 1896. Et, cocorico, c'est le philosophe français Michel Bréal qui en a eu l'idée, pour commémorer les quelque 40 km légendaires du messager grec Phidippides, qui aurait couru de Marathon à Athènes pour annoncer la victoire contre les Perses, 490 avant J-C !

COMPARATIF

PAR PHILIPPE BESSEAU

Deux hybrides au banc d'essai

Pratique et plaisante, économique et performante : l'automobile hybride rechargeable suscite intérêt et curiosité. D'autant plus que celles et ceux qui ont passé le cap semblent unanimes : « *l'essayer, c'est l'adopter !* » Complémentaires, les témoignages de Virginie Meunier-Regaldo, Secrétaire Général et Directeur juridique de l'Ordre Rhône-Alpes, et Agathe Corgier-Treseler, expert-comptable à Villeurbanne, nous éclairent sur leur expérience de la technologie hybride.



VIRGINIE MEUNIER-REGALDO, en Mini Countryman SE

Le choix de l'hybride rechargeable, Virginie Meunier-Regaldo l'a fait au début de cet automne. Quelques semaines plus tard, elle en énumère les avantages. « *Ce n'est pas compliqué de changer quelques habitudes - passer de la pompe à la prise de courant, notamment* ». Au volant, on peut opter pour le mode 100% électrique, ou profiter du renfort du moteur thermique. Avec la fonction e-Boost qui porte la puissance à 224 chevaux, « *elle a la pêche !* ». Sa Mini, elle l'apprécie aussi pour son look et son format adapté à la ville. L'équipement de la finition Business en fait un véritable bureau roulant, connecté et pratique au quotidien. À l'achat, le surcoût d'une version hybride est certes conséquent, mais les formules de financement LLD (location longue durée) de la Banque Populaire (voir encadré) ont fini de la convaincre. ♦

AGATHE CORGIER-TRESELER, en BMW Série 225 Tourer hybrid

Agathe Corgier-Treseler roule en hybride depuis des années et maîtrise son sujet. Audi, BMW, Volvo... elle connaît les atouts de chaque marque, les variantes technologiques, et les bénéfiques au quotidien. Pragmatique, elle roule hybride pour les bonnes raisons et n'est pas dupe: l'aspect écologique, c'est essentiellement du marketing. En revanche, côté « éco », elle chiffre les avantages fiscaux, et le coût du carburant divisé par 5 ! Cela confirme l'avantage principal de l'hybride rechargeable : la possibilité de rouler en tout-électrique, sans se préoccuper de l'autonomie. Par ailleurs, elle apprécie le caractère de son monoplace compact, tout comme la finition et les équipements premium ! Attentive à la qualité du service, aux discours de marques, aux options de financement... Agathe est une véritable adepte de l'hybride ! ♦



UN FINANCEMENT LOCATION LONGUE DURÉE AVEC LA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Partenaires historiques de l'Ordre des Experts-Comptables, la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et sa filiale Car Lease accompagnent tous les experts-comptables dans leurs projets de financement de véhicules hybrides.

Renseignements auprès de Thomas Peraldo, Responsable partenariats Professions Libérales (Tel. 06.32.52.43.97) ou Sonia Meiller, Déléguée régionale Car Lease (Tel. 06.09.95.33.29).



UN RESTO

LE CHEF ET SON EXPERT

LES 3 FAISANS

À découvrir près de BOURGOIN-JALLIEU

Au 100 rue des Auberges, à Saint-Savin, le lieu a toujours été dédié à la restauration. Ce fut même autrefois un relais de poste. Et aujourd'hui, c'est une halte gourmande récompensée de deux fourchettes au guide Michelin.

LE CHEF FRANCIS VERA et son épouse, Florence, s'y sont installés, il y a une dizaine d'années, après avoir réaménagé l'établissement qui accueille 30 couverts dans un style plutôt contemporain et offre une terrasse l'été. Auparavant, le couple a exercé dans d'autres régions.

« Ces expériences ailleurs m'ont donné des idées. En revenant des Landes puis d'Alsace, j'ai eu envie de

cuisiner le foie gras qui est depuis devenu un produit phare chez nous. Il est à tous les services dans le menu *Confiance* notamment. Si on dit de ma cuisine qu'elle est inventive, c'est parce que j'aime les plats classiques revisités. J'y ajoute un zeste de folie, souligne le chef avec modestie. Aussi notre carte change-t-elle souvent au gré de mes inspirations. Cet hiver, je vais par exemple proposer au menu une mousseline de chou-fleur et crevettes flanquée de radis noirs et de fèves tonka, suivie d'un suprême de volaille et son risotto de pommes de terre, le tout relevé d'une sauce à la châtaigne fumée ; en dessert, une coque chocolat, avec son caramel et ses gavottes (petites crêpes en dentelles). Pour les vins, nous avons plus de 200 références dont beaucoup de Vienne voire de toute la vallée du Rhône. » Mais pourquoi l'établissement s'appelle-t-il les 3 Faisans alors qu'on ne trouve aucun gibier à la carte ? « C'était le nom des restaurants de mon prédécesseur, un grand chef dans



les années 50, et nous n'avons pas pensé à le débaptiser », répond Francis Vera, tout simplement. ♦

MON EXPERT-COMPTABLE

« J'ai toute confiance en mon expert-comptable et nos relations sont très humaines. C'était déjà celui de mes parents qui étaient dans les métiers de bouche. Dans la restauration, nous avons des marges strictes à respecter, aussi ses conseils sont-ils précieux. Comme il fréquente mon restaurant, j'apprécie aussi qu'il me donne son avis sur les investissements que je peux envisager. »

INFOS PRATIQUES

100 rue des Auberges
38300 Saint-Savin
Tél. : 04 74 28 92 57
www.les3faisans.fr
Ouvert midi et soir sauf les mardis,
mercredis et le dimanche soir
Menu de 32 € à 60 €

L'Ordre des
Experts-Comptables
Rhône-Alpes
remercie
les partenaires
du **Congrès
Régional 2018**
qui ont également
soutenu
son équipe au
Challenge voile !

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*
Région Rhône-Alpes

JURIDIS
SPÉCIALISTE DE LA PROTECTION JURIDIQUE
DES ENTREPRISES DEPUIS PLUS DE 20 ANS

Aujourd'hui, l'entreprise de
Monsieur Quifétoubien a un
contrôle de l'administration.
Grâce à son expert-comptable,
il est serein.



Monsieur Quifétoubien est serein
car il y a quelques mois,
sur les conseils de son expert-comptable,
il a souscrit un contrat qui rembourse
les honoraires de l'expert-comptable lors
d'un contrôle de l'administration.

- CONTRÔLE FISCAL
- CONTRÔLE URSSAF
- PROTECTION DU
PERMIS DE CONDUIRE

Tout sur Juridis :



www.juridis.fr

Comprendre en 2 minutes :



[youtube.be/p1AvrK-6JZI](https://www.youtube.com/watch?v=p1AvrK-6JZI)

Souscription en ligne sur www.juridis.fr

JURIDIS 39 Quai Claude Bernard - CS 81004 - 69217 VIENNE CEDEX - N° ORIAS - 07 002 493
Tél : 04 78 18 01 97 - Fax : 04 78 18 01 98 - Email : juridis@juridis.fr - www.juridis.fr



Face aux risques TVA à l'international,
les experts-comptables s'appuient sur les experts TVA



DEB - INTRASTAT - DES

Sécurisez la TVA
intracommunautaire de
vos clients avec le ter
tiers déclarant en France

mathez-intracom.com



**Formations
TVA & fiscalité**

Montez en compétences
et valorisez
votre expertise

mathez-conseil-formation.fr



Représentation fiscale

Simplifiez la gestion TVA
de vos clients avec une
solution unique et fiable
dans les 28 Etats de
l'Union européenne

easytax.fr

Votre contact en région Rhône-Alpes :

Cédric DALUD - Tél +33-4 72 57 63 88 - Mail: cdalud@mathez-intracom.com
3, Place Renaudol, 69003 Lyon

Des hebdomadaires régionaux
au service des professionnels
Vos annonces en ligne sur toute la France
www.expertlegales.fr



Journal
du bâtiment et des TP
www.journal-du-btp.com

Tout Lyon
Offiches
www.le-tout-lyon.fr

L'ESSOR
www.essor.fr

Le Patriote
Presse pour le Sud
www.lepatriote.fr



INTERFIMO

FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**Téléchargez dès à présent sur
INTERFIMO.FR**

notre nouvelle étude
sur les prix de cession
des cabinets d'expertise comptable



INTERFIMO
au service
des experts-comptables

Financement - Assurance
Patrimoine - Retraite
